L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 19 JUIN 1854.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Comp.
Éditeurs-Propriétaires :
G. F. WEISSE. E. DUFOUR.
E. DUVERGER. S. MARRY.
No 83/222 DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS :
LUNDI MATIN, 19 JUIN 1854.

BULLETIN POLITIQUE.

A l'agitation causée au Congrès par le bill de Nebraska succédera, selon toute probabilité, l'agitation au sujet de Cuba. M. Chastain, un des représentans de la Georgie, vient de faire une singulière proposition à la Chambre. Il déclare, dans une résolution qu'il a présentée récemment, que l'île de Cuba est nécessaire aux Etats-Unis et que nous devons nous en assurer la possession soit en l'achetant de l'Espagne, soit en nous en emparant si cette puissance refuse de la vendre. Ces projets de conquête sont à la fois absurdes et révoltants. Si l'île doit un jour appartenir à l'Union, que ce soit par des moyens honorables. La conquête n'est légitime que lorsqu'elle est le résultat d'une guerre entreprise pour de justes motifs.—Mais laissons plutôt parler notre correspondant de Washington. Sa lettre est très intéressante et nous la recommandons à nos lecteurs. La voici :

M. Chastain, de la Georgie, a prononcé hier à la Chambre des Représentans un discours sur Cuba. Il veut l'acquisition de cette île *quand même*. Si l'Espagne consent à la vendre, qu'elle fasse son prix ; si elle s'y refuse, il faut que les Etats Unis s'en emparent. Voilà l'ultimatum de M. Chastain.

C'est là une singulière proposition, n'est-ce pas ? Elle ne fait cependant que confirmer ce que m'a appris l'autre jour un honorable citoyen du Sud qui occupe ici une haute position. Certains membres du Congrès sont convenus, m'a-t-il assuré, d'unir leurs efforts pour amener l'annexion de Cuba. Si l'Espagne refuse de nous céder sa colonie moyennant finances, ils la prendront, disent-ils, en dépit de la résistance que pourraient leur opposer la métropole et les autres puissances européennes.

Si cette coalition existe et que quelques membres du cabinet en fassent secrètement partie, comme je l'ai entendu dire, il est clair que la solution de la question de Nebraska ne suffira pas à rendre au pays le calme dont il a besoin. Quel but se propose-t-on en déclarant en plein Congrès que l'on entend avoir Cuba, que l'Espagne consente ou non à vendre cette île ? Si le gouvernement doit envoyer à Madrid des commissaires chargés de négocier l'achat de la colonie espagnole, est-ce que les rodomontades que se permettent quelques représentans sont de nature à faciliter la conclusion de l'affaire ? Ne décideront-elles pas plutôt les Espagnols, dont on connaît la fierté native, à repousser nos offres avec indignation et à accroître leurs moyens de défense ? Si c'est ainsi que doit être présentée la question, des représentans et des sénateurs qui sont loin de partager les vues conquérantes de M. Chastain auront aussi leur mot à dire. Dans ce cas, on ne s'occupera guère que de Cuba au Congrès, même si la session se prolonge jusqu'au 1er septembre, ce qui me paraît fort probable.

L'échec essuyé par le gouvernement aux dernières élections de Washington et de Philadelphie, lui a été extrêmement sensible. Il a cherché à s'en venger, mais ses efforts ne feront que lui nuire davantage dans l'esprit public. La puissance qu'il veut combattre est comme le vent : on la sent, mais elle est invisible. L'administration se démène au milieu des ténèbres et tous ses coups sont perdus ; autant vaudrait-il qu'elle s'escrimât contre des ombres.

Deux honorables citoyens, nés aux Etats-Unis, les capitaines Stewart et Hall, qui ont servi pendant la guerre du Mexique, viennent d'être destitués et les places qu'ils remplissaient ont été données à un Allemand et à un Irlandais qui ne sont pas, dit-on, naturalisés. L'Irlandais n'est dans le pays que depuis dix-huit mois. Ils gagnent $1,500 chacun.

Depuis l'élection du nouveau maire de Washington, M. Letcher, de la Virginie, a présenté à la Chambre des Représentans une résolution portant que désormais les citoyens de la cité fédérale voteraient de vive voix, et non au scrutin. Vous comprenez le but de cette proposition. Les citoyens votant de vive voix, le gouvernement pourrait exercer un contrôle absolu sur la conscience des employés et les destituer dans les cas où ils n'obéiraient pas docilement au mot d'ordre. Voilà, messieurs, où nous en sommes à Washington. Voilà ce que l'on voudrait accomplir contre des citoyens américains, mais Dieu merci, ceux qui rêvent la tyrannie n'ont pas les moyens de l'exercer.

La question des pêcheries peut être considérée comme réglée, grâce au tact et à l'intelligence de Lord Elgin, gouverneur-général du Canada.

—

Le *Courrier de la Louisiane* nous a fait l'honneur de nous consacrer un long article dans son numéro de samedi et un autre non moins long dans son numéro de dimanche. Notre réponse sera brève.

Fidèle à ses vieilles rubriques, le journal locofoco nous menace encore de la population étrangère. C'est de sa part une habitude invétérée, mais, hélas ! nous avons celle de ne pas nous laisser intimider facilement, de sorte qu'il est probable que la tactique de nos confrères ne produira jamais de très grands résultats.

C'est à propos des *Know Nothings* que le *Courrier* a cru devoir nous menacer des citoyens naturalisés. Il vous faudra, nous dit-il, compter un jour avec ceux contre lesquels vous avez si ouvertement pris parti.

Le *Courrier* nous amuse. Où donc voit-il que nous ayons pris parti contre les citoyens naturalisés ? Au contraire, nous avons blâmé la rigueur dont un ordre secret, fondé récemment, aurait, paraît-il, assez disposé à faire preuve envers eux. C'est de l'hostilité, cela, et les citoyens d'origine étrangère nous en voudraient pour ce témoignage de sympathie ?

Nous ne nous défendons pas, Dieu nous en garde ; nous ne nous efforçons pas, comme le prétendait l'autre jour le *Courrier*, de sortir d'une impasse. Au contraire, nous maintenons que jamais ce que nous avons dit ; ce que nous avons écrit, nous le répétons ; ce que nous avons publié, nous le réitérons. Notre *horizon* va sans doute frapper de stupeur le journal locofoco, mais comme nous avons l'habitude de réfléchir avant de formuler notre pensée il nous arrive rarement d'être obligé de l'oublier. Donc, nous osons déclarer pour la seconde fois que l'ordre mystérieux qui est actuellement entre le *Courrier* et nous une cause de différend, nous paraît destiné, à en juger par ce qu'il a déjà accompli, à faire plus de bien que de mal.

Plus de bien que de mal, voilà six mots que le journal locofoco ne saurait nous pardonner. Ils signifient cependant que l'ordre dont il s'agit n'échappe pas entièrement au blâme. Nous lui reprochons, quant à nous, l'exclusion absolue dont elle frappe, nous assure-t-on, les citoyens d'origine étrangère ! Cet ostracisme est l'effet de la réaction qu'a provoqué l'audace des chefs locofocos. Leur odieuse exploitation d'une certaine classe de citoyens naturalisés a soulevé la masse éclairée et intelligente contre ces derniers. Plût à Dieu que l'indignation populaire s'adressât aux vrais coupables. C'est la main et non l'instrument qu'il faudrait atteindre et broyer.

Cette réaction, nous la comprenons tout en la regrettant. C'est l'effet d'une cause préexistante, c'est l'explosion du sentiment national, blessé, froissé, humilié par les saturnales et les turpitudes dont nous étions témoins à chaque élection. Mais plus la réaction est violente, moins elle dure. Nous ne serions pas le moins du monde étonnés d'apprendre prochainement que les principes rigoureux du nouveau parti aient été tempérés. Ce n'est qu'à cette condition que celui-ci pourra fournir sa carrière.

La grande colère du *Courrier* ne nous surprend pas. L'ordre secret qu'il traite si durement a démoli à la Nlle-Orléans le parti locofoco. Il n'en fallait pas davantage pour que nos confrères lui déclarassent une guerre acharnée. Eh bien ! qu'ils nous permettent de le leur dire avec la plus entière franchise, c'est précisément la même raison qui nous fait applaudir au succès du nouveau parti. Nous sommes heureux qu'il nous ait affranchi d'une clique contre laquelle se révoltait en vain l'opinion. Si nous sommes délivrés de l'intolérable despotisme des meneurs locofocos, nous le devons à l'ordre secret contre lequel le *Courrier* fulmine aujourd'hui l'anathème. Il nous semble qu'un pareil service mérite quelque reconnaissance.

—

Nous apprenons avec plaisir que plusieurs compagnies s'organisent en ce moment dans le but de s'adjoindre à la deuxième brigade qui comprend la légion de la Nouvelle-Orléans, le régiment de Washington, etc. Ces nouvelles compagnies formeront tôt ou tard un régiment. L'une d'elles—les *National Guards*—est complètement organisée. Elle est commandée par le capitaine Jaquez et s'est fait remarquer à sa première sortie par sa bonne tenue et sa parfaite discipline.

EUROPE.

La malle nous a transmis hier nos journaux européens apportés par le *Pacific* : ils vont jusqu'au 31 mai pour l'Angleterre et jusqu'au 30 pour le continent.

Les derniers avis de Constantinople sont du 20. Ils annoncent le départ pour Varna des deux commandans en chef des corps expéditionnaires français et anglais, et des ministres ottomans de la guerre et de la marine, pour aller arrêter de concert avec les amiraux et Omer-Pacha, le plan de campagne à suivre. Puis, ce sont des détails sur les relations entre les commandans des troupes auxiliaires, relations qui dénotent le plus parfait accord entre les puissances alliées de la Turquie.

Il paraît que le roi Othon, alarmé de l'occupation dont la Grèce est menacée, s'est déclaré prêt à accepter l'*ultimatum* des puissances maritimes, si ces dernières, de leur côté, renonçaient à l'occupation. Dans ce cas, Othon consentirait même à renvoyer son ministère et à en former un nouveau sous la présidence de l'ancien chef du cabinet Mavrocordato, qui fut de tout temps à la tête du parti anti-russe en Grèce. On sait, d'ailleurs, que dans l'ultimatum que le roi Othon s'engage à accepter, si l'occupation de son royaume n'a pas lieu, les puissances lui imposent une obligation d'adhérer au protocole de Vienne qui garantit l'intégrité de l'empire ottoman, ce qui serait plus qu'un désaveu de l'insurrection grecque. Mais dans le cas où les puissances [illegible] à faire occuper la Grèce par leurs troupes, le roi Othon, loin de s'en [illegible] avec son [illegible] dans l'exil [illegible].

Cette nouvelle ne changera rien, croyons-nous, aux intentions des puissances. Il est trop tard aujourd'hui pour qu'elles renoncent à l'occupation. Il est probable que la division du général Forey a déjà débarqué au Pirée.

Les derniers avis de Malte semblent confirmer l'incroyable nouvelle donnée par les journaux anglais de l'alliance fort inattendue conclue entre la Russie et le Khan de Kiva. Elle donne même sur les conditions de l'alliance, de curieux détails. Toutefois, cette dépêche ne parle ni de la Perse ni du roi de Boukhara qui, au dire des journaux anglais, en contradiction sur ce point avec les dernières nouvelles reçues de Constantinople, auraient également fait alliance avec la Russie.

En fait de rumeurs provenant du théâtre de la guerre, deux ont une certaine importance : d'abord la prise par les Russes d'un des ouvrages avancés de Silistrie ; puis le bombardement de Caffa (ancienne Théodosie), port russe important, situé sur la côte orientale de Crimée. Ni l'une ni l'autre de ces prétendues nouvelles n'a un caractère officiel, et la première nous paraît même tout à fait invraisemblable, car nos dépêches télégraphiques résumant les avis européens apportés par le steamer Arabia, nous apprennent que les Russes ont été repoussés dans une attaque qu'ils avaient dirigée contre Silistrie. Nous comprenons l'importance que les généraux moscovites attachent à la prise de possession de cette place. Une fois maîtres de Silistrie, ils s'empareraient facilement de Routschouk et pourraient se fortifier sur la rive droite du Danube et y attendre l'attaque des forces alliées. Il n'est pas probable en effet qu'ils marchent sur les Balkans, car ce mouvement déterminerait l'intervention active des puissances allemandes dans la lutte.

Les préparatifs faits par l'Autriche pour faire face à toutes les éventualités sont de plus en plus considérables. Il est question à Vienne de créer une garde impériale, destinée à former une armée de réserve, et décréter un impôt extraordinaire de un pour cent sur la valeur des propriétés foncières.

Pour en revenir aux opérations militaires, nous croyons que la nouvelle du bombardement de Caffa a besoin de confirmation, bien qu'elle rentre dans le cercle des opérations annoncées par le vice-amiral Hamelin dans son rapport au ministre de la marine de France.

Le *Moniteur* publie des nouvelles de Copenhague en date du 28 mai. On avait appris dans cette capitale que trois frégates de l'escadre de l'amiral Napier ont détruit les forts détachés construits sur l'île d'Hango. Le 23, la flotte se trouvait devant le fort principal et se disposait à l'attaquer.

Nous commençons à avoir quelques explications au sujet du bruit qui a couru de la prise de Gustafsvern par la flotte anglaise de la Baltique. Une dépêche télégraphique, reçue le 27 à Hambourg, dit que le 21 cette flotte se trouvait tout entière en face de la forteresse et faisait ses préparatifs de bombardement. Les nouvelles suivantes auront accompagné le résultat probable de cette attaque, résultat qu'en réalité on ne connaît pas encore, en admettant que l'attaque ait eu lieu, en effet.

Quant à la flotte française commandée par l'amiral Parseval-Deschênes, elle a dû, conformément à des ordres qui lui ont été transmis, quitter le port de Kiel le 28 mai et se diriger vers la Baltique.

Le général Guyon réorganise activement l'armée d'Asie, côté faible de l'empire ottoman. Erzeroum était menacé par les Russes. Ces derniers ont incorporé violemment 30,000 Arméniens.

Le Sultan a annoncé que des mesures décisives allaient être prises pour discipliner ou congédier les bachi-bouzouks, lord Stratford de Redcliffe ayant dénoncé les excès commis par les Albanais en Grèce.

Au banquet offert par le Sultan au duc de Cambridge, ce dernier a adressé au maréchal de Saint-Arnaud des paroles cordiales. Le maréchal a répondu chaleureusement et exprimé devant M. de Brück, internonce autrichien, l'espoir que l'Autriche adhérerait au traité d'alliance conclu entre la France et l'Angleterre.

Il a paru au *Moniteur* un décret qui confère le grade d'amiral au vice-amiral Baudin.

—

PAROISSE DE JEFFERSON.—A une élection qui a eu lieu dernièrement, dans la paroisse de Jefferson, pour la place d'avocat de la paroisse, M. HENRY DUCÉ a obtenu sur son concurrent, M. Scott, une majorité de plus de 200 voix.

M. Ducé occupe un rang distingué parmi les membres du barreau louisianais. Il était digne de la preuve de confiance que viennent de lui donner les habitans de Jefferson.

CHRONIQUE LOCALE.

VIOLATION DE LA LOI.—L'esclave Toby a été arrêté samedi, par ordre du Maire. Il est accusé d'habiter l'Etat en violation de la loi, attendu qu'il a été trouvé coupable de meurtre à Milledgeville (Géorgie) et gracié par le gouverneur. La loi déclare que "tout esclave trouvé coupable de meurtre dans un Etat ou territoire quelconque, et amené à la Louisiane, sera arrêté et vendu au plus haut et dernier enchérisseur ; la moitié de la somme appartiendra à l'Etat et l'autre moitié au délateur. De plus, la personne qui amènera l'esclave dans l'Etat, sachant qu'il a été trouvé coupable de meurtre, sera condamnée à une amende de $500, dont la moitié appartiendra à l'Etat et la balance à celui qui aura signalé cette violation de la loi."

Nous ignorons qui a conduit Toby à la Nouvelle-Orléans.

EXÉCUTION.—Le shérif de la paroisse d'Orléans a reçu du gouverneur Hébert un *warrant* fixant au 7 juillet prochain, entre onze heures du matin et midi, l'exécution de Frank Smith, que le jury a trouvé coupable de meurtre.

Nos lecteurs se rappellent sans doute que Smith a assassiné sa femme. La sentence a été prononcée, si nous ne nous trompons, samedi dernier par le juge Robertson.

EXÉCUTION RENVOYÉE.—L'exécution de l'esclave Ned, accusé d'avoir violé une jeune Allemande à Gretna, a été renvoyée. Appel a été interjeté à la Cour suprême. L'exécution devait avoir lieu aujourd'hui, dans la paroisse de Jefferson.

PREMIÈRE COUR DE DISTRICT.—Le juge Robertson a prononcé, samedi, les sentences suivantes :

John Moore, qui s'est reconnu coupable d'être entré dans un domicile avec l'intention d'y commettre un vol—dix-huit mois de travaux forcés.

Thomas et Margaret Fitzpatrick, pour avoir reçu des articles qu'ils savaient avoir été volés—neuf mois aux travaux forcés.

Charles Parnell, h. c. l., escroquerie—un an de prison.

William Joseph, escroquerie—un an de prison.

John McDonough, voies de fait—six mois de prison.

Catherine Cassedy, voies de fait—deux semaines de prison.

Ann Doyle et Ann Cassidy, voies de fait—quarante-huit heures de prison.

Joseph Wright, voies de fait—un mois de prison.

Henry Develin, voies de fait—six mois de prison.

Gustave Gutarball, voies de fait—une semaine de prison.

Frantly et Caroline Kramer, trouvés coupables de voies de fait, ont été condamnés chacun à une amende de cinq piastres et à acquitter les frais de Cour.

HOPITAL DE CHARITÉ—Voici le rapport de l'hôpital de Charité pour la semaine commençant samedi, 10 juin, à 5 heures de l'après-midi et expirant samedi, 17 juin, à 5 heures de l'après-midi.

Admis	157
Renvoyés guéris	142
Morts	33
Malades en traitement	399.

ENQUÊTES—Le coroner a pratiqué, samedi, la levée du corps d'un homme qu'on a trouvé flottant dans le fleuve, au coin de la rue Lesseps, troisième district. Verdict : noyé. Le défunt paraissait avoir 23 ans ; ses vêtemens étaient ceux d'un ouvrier.

Une autre enquête a été tenue sur le corps d'un matelot qui est tombé, par accident, du pont d'un bateau à vapeur, et s'est noyé. Le défunt avait un anneau à chaque oreille.

Une troisième enquête a été tenue, à l'Hôpital de Charité, sur le corps de Wm. Francis qui est tombé, vendredi après-midi, de l'échafaudage de la nouvelle Eglise Baptiste, dans la rue du Camp. Le jury a présenté un verdict conforme aux faits ci-dessus. Francis est né en Irlande et avait environ 36 ans.

—Un autre homme qui travaillait avec le défunt, est tombé en même temps que lui et a été transporté à l'Hôpital de Charité. Les médecins ne pensent pas pouvoir le sauver.

ANNIVERSAIRE.—Un salut a été tiré, samedi après-midi, sur la Place Lafayette, en honneur de l'anniversaire de la bataille de Bunker Hill.

Premier District.

AFFAIRE DE MEURTRE—Le Dr S. G. Ladd, accusé d'avoir tué M. E. Schlesinger, dans une maison de jeu rue de la Commune, a été envoyé, samedi, devant la Première Cour de District, sans prévention de meurtre.

Lorsque le recorder a annoncé sa décision, l'étonnement s'est peint sur le visage du Docteur. On dit qu'il s'attendait à un tout autre résultat.

VAGABONDS, &c.—Dans la nuit de vendredi à samedi, la police du Premier District a arrêté, au débarcadère des bateaux à vapeur, douze individus qui, ne sachant où loger, s'étaient étendus sur le wharf et respiraient l'air frais du soir. Le recorder a expédié neuf d'entre eux à la maison de travail ; les trois autres ont été rendus en liberté.

Ann Coonan ne se contente pas de passer sa vie dans l'oisiveté la plus complète, mais elle s'enivre régulièrement tous les jours et crie dans les rues. Elle travaillera deux mois au profit de la ville.

B. McLane, après s'être suffisamment enivré, s'était étendu sans cérémonie sur le trottoir, dans la rue Delord. Le recorder l'a envoyé [illegible] mois de travail.

ARRESTATION—Wm Parker a déboursé dix piastres pour avoir fait du tapage et frappé l'officier de police qui était venu l'arrêter.

Pat. McCann s'est amusé à assommer Peter Kelly. [illegible]

[illegible]

Deuxième District.

VOL.—Le nègre Joe, appartenant à Mme Vve Glèze, a été arrêté [illegible]

[illegible]

Troisième District.

NOYADE.—Vendredi soir, une jeune femme, d'une grande beauté se promenait sur le bord du wharf, dans la partie inférieure du troisième district. On la vit promener ses regards sur la Levée, comme si elle cherchait quelqu'un, puis se remettre à marcher en murmurant des mots inintelligibles.—Tout à coup, elle se retourna, rejeta son chapeau en arrière et, lançant un regard [illegible] sur ceux qui se trouvaient près d'elle, se précipita dans le fleuve.—Plusieurs personnes s'élancèrent dans un esquif pour aller à son secours, mais elles arrivèrent trop tard ; la malheureuse victime ne revint qu'une seule fois à la surface de l'eau puis disparut tout à fait. Nous n'avons pu apprendre ni le nom de cette femme ni les causes qui l'ont portée à mettre fin à ses jours.

INCENDIE—Le feu s'est déclaré, dans la nuit de samedi, dans une maison située au-dessous de Gretna, sur la rive droite du fleuve. La propriété a été détruite.

NOMINATIONS.—Les nominations suivantes ont été faites par le gouverneur Hébert :

Notaires—Wm. Gill, à Est Baton-Rouge ; Nelson J. Scott, à Claiborne ; B. F. Dawson, à Madison ; Jas. R. Daily, à Ste-Marie ; Elijah Erwing, à Vermillion ; Solomon Friend, à Terrebonne.

Voyer—Samuel Neill, à Carroll.

Directeur de l'Etat dans la compagnie du chemin de fer des Opelousas—Samuel Locke.

Inspecteur des poids et mesures—Ed. Boegel, à Est Baton Rouge.

DONALDSONVILLE—Nous lisons dans le *Journal de la Côte*, publié à Donaldsonville :

Depuis quelques jours le temps est lourd et la chaleur excessive. Les pluies quotidiennes que nous recevons n'ont point encore endommagé les récoltes, et si le thermomètre se met au beau fixe, les habitans auront une occasion favorable pour extirper les herbes qui envahissent leurs champs. Le maïs est d'une belle venue et la canne à sucre se présente sous le plus bel aspect, et pour peu que les pluies ne soient pas trop fréquentes, les habitants feront cette année une abondante récolte.

NOYÉS—On a trouvé flottant, le 6 juin, à trois milles de Donaldsonville, dans le bayou Lafourche, le corps d'un nommé Henri Alvoy, âgé d'environ 55 ans.

On a trouvé noyé, le 7 juin, à un mille plus haut que Donaldsonville, un homme dont on ignore le nom.

GOUVERNEURS—Il est à peu près décidé que le général Butler, du Kentucky, sera nommé gouverneur de Nebraska, et M. White, de l'Indiana, gouverneur de Kansas.

M. FILLMORE—M. Fillmore est arrivé à St Louis le 12 de ce mois et a reçu des citoyens l'accueil le plus cordial et le plus chaleureux.

NOUVELLES DIVERSES.

Bien que le bombardement d'Odessa ait presque déjà une date ancienne, il continue à faire l'objet d'une foule de versions, de commentaires et d'explications fort contradictoires, comme on le pense bien, les unes dans le sens des rapports des amiraux alliés, les autres s'attachant à combattre les assertions de ces rapports. Parmi ces dernières, il est une lettre de Saint-Pétersbourg en date du 15 mai qui, en cherchant à établir que le bombardement d'Odessa n'a pu porter le moindre préjudice aux moyens d'action de la Russie, contient quelques renseignements nouveaux.

« On peut s'assurer sur tous les plans, dit-elle, qu'il y a à Odessa deux ports ; le port de la quarantaine et celui de libre pratique, mais ce dernier n'a jamais porté le nom de port impérial, et il n'a jamais renfermé, comme son nom l'indique, que les bâtimens marchands qui ne sont pas soumis à la quarantaine. Au moment du bombardement, il n'y avait pas un seul navire de guerre dans le port, et c'est déjà, en effet, de la part du gouvernement russe, une négligence impardonnable que de laisser, après la déclaration de guerre, des bâtimens de la marine impériale exposés aux coups des flottes alliées dans un port incapable d'une résistance sérieuse, alors qu'il pouvait les mettre en parfaite sûreté non loin de là, à Sébastopol.

« Pour le même motif, il n'a jamais existé d'arsenal à Odessa. Les établissemens de ce genre sont à Nicolajew et à Sébastopol. Quant aux grands magasins de blé, ils sont situés dans l'intérieur de la ville, et il n'a pu être brûlé que quelques hangars provisoires établis près des quais pour abriter un trop plein de céréales.

« En réalité, il n'y aurait eu de détruit, en fait d'établissemens militaires, que la poudrière qui a sauté, et la batterie n° 6 qui est déjà reconstruite.

« D'après un rapport adressé à l'empereur par le général Annenkoff, une certaine quantité de bombes et de boulets seraient tombés même sur la partie haute de la ville, située à 70 toises au-dessus de la mer. Trois habitants, dont une femme, ont été tués et huit blessés. Quatorze maisons du faubourg de Péresip ont été brûlées et dans la ville, où les maisons sont en pierre, une cinquantaine ont été endommagées. Celle du prince Woronzoff et le monument de Richelieu ont souffert. »

Les journaux anglais publient la lettre suivante émanée d'un aspirant de marine qui sert à bord d'un des vaisseaux de la Baltique :

« A bord du ..., île de Hango.

« Mon cher.... J'ai reçu votre lettre datée du vendredi-saint (il y a aujourd'hui un mois) avant-hier, par le navire de S. M. *Majestic*. Il est très fâcheux que le service des postes soit si mal organisé. Nous ne recevons des nouvelles d'Angleterre qu'au bout d'un mois. Hier, par hasard, un petit navire marchand nous a apporté des lettres de Portsmouth d'il y a huit jours, et nous a appris l'affaire d'Odessa.

« L'arrivée de la malle est une scène très saisissante. On dessine sur le pont des compartiments à la craie, dans lesquels on écrit les noms de chaque navire, et un homme est placé dans chacun de ces cadres. Un officier ouvre les sacs et crie le nom du navire auquel la lettre est destinée. Chaque mousse répond à son tour par le mot : Ici, Monsieur, et il prend la lettre.

« Aussitôt le triage terminé, on fait le signal aux navires : Envoyez la chaloupe pour les lettres ; et tous les canots arrivent pour recevoir leurs lettres qui forment parfois des tas énormes, qui sont accumulés au bureau des postes à Londres.

« Nous recevons ici toutes sortes de lettres. Il en est arrivé une récemment, adressée à Miss M. J. H. à North Fleet, et on a envoyé la lettre à la flotte du Nord. Nous recevons une quantité de lettres pour la flotte de la mer Noire et la baie de Besika, la poste ne sachant pas si la baie de Besika est dans la mer Noire ou la Baltique. »

—

On écrit de Southampton à la date du 27 mai :

Les nouvelles les plus récentes arrivées aujourd'hui ici de la Finlande annoncent que le gouvernement russe dirige, dans ce moment, la plus sérieuse attention sur la ville et le port de Wiborg dans le golfe. C'était, il y a peu de temps encore, le point de la côte qui pouvait présenter le moins de défense à une attaque du côté de la mer.

Il est à considérer que Wiborg, ne se trouvant situé qu'à une distance de 18 milles de Saint-Pétersbourg, est le port le plus rapproché de la capitale de l'empire. On disait assez généralement qu'il entrait dans le plan de campagne des deux amiraux alliés de réunir précisément toutes leurs forces pour se rendre maîtres de ce point important. Si ce plan pouvait être couronné de succès, il jetterait sans contredit de l'inquiétude dans la capitale de l'empire. Le corps de troupes de débarquement à bord des deux flottes alliées parvenant à établir un poste fortifié à Wiborg et à s'y maintenir, pourrait ainsi exercer sur les opérations militaires une influence incontestable.

Il faut bien que le gouvernement russe se soit pénétré du danger auquel il pourrait se trouver exposé de ce côté, puisque, d'après les nouvelles de Finlande dont je viens de parler, il fait, avec un redoublement d'énergie, travailler au complet rétablissement des fortifications de Wiborg, et on établit de plus considérables. Un grand nombre de militaires et plusieurs centaines d'ouvriers reçus dans la ville et dans les campagnes des environs creusent, dans ce moment, des fossés qui entourent les forts récemment élevés. La ville vient d'être mise en état de siège par le général commandant, et toutes les maisons avancées vers le port doivent être sans délai démolies. Le gouvernement indemnisera les propriétaires des pertes que ces démolitions en masse leur font éprouver.

On ne savait encore rien de positif le 22 à Stockholm sur les opérations de sir Charles Napier dans les golfes de Bothnie et de Finlande. [illegible] La famille royale de Suède avait fait des préparatifs pour aller visiter, le 25, les deux escadres réunies de Suède et de Norwége [illegible] dans la Baltique.

On disait aujourd'hui à Kiel que le vent continuant d'être favorable et les approvisionnements à l'usage de la flotte française se trouvant complétés, elle sortirait lundi ou mardi prochain de ce port pour se diriger dans la Baltique. Toutefois je dois vous dire qu'aujourd'hui plusieurs officiers de marine se trouvaient encore à Hambourg.

Une dépêche télégraphique, en date d'aujourd'hui et qui nous arrive à l'instant de Copenhague, annonce que, dimanche dernier, 21, l'amiral Napier se trouvait avec toute la flotte réunie devant Gustafsvern, et qu'il avait pris toutes dispositions pour commencer le bombardement de ce château fortifié.

Voici quelques extraits du compte que donne le *Constitutionnel*, de son correspondant de Constantinople en date du 15 [illegible]

[illegible]

« Des arrangements avaient été pris [illegible] le maréchal de Saint-Arnaud [illegible]. Le général Yusuf a été proposé par le maréchal Saint-Arnaud pour commander les bachi-bouzouks (troupes irrégulières). La discipline [illegible] pourra leur être appliquée [illegible]. Ces troupes irrégulières, à la solde [illegible], seront commandées par des officiers français. Les bachi-bouzouks qui ne voudront pas servir, seront renvoyés [illegible].

« On a reçu les dépêches télégraphiques [illegible] l'envoi de troupes anglo-françaises à Varna [illegible] de la Dobrutscha. Il ne paraît pas probable que l'armée expéditionnaire agisse tant par petits détachements. Au surplus, on attendait dans la soirée du 13 ou le 14, le colonel Dieu qui vient de passer quatre mois au camp d'Omer-Pacha, et l'on saura positivement à quoi s'en tenir sur la situation respective des deux armées sur le Danube. Tout ce que l'on en disait à Constantinople, et ce qu'ont recueilli les dépêches télégraphiques, paraît fort exagéré.

« La Porte avait adressé un *Mémorandum* aux ambassadeurs, au sujet des affaires de Servie, pour leur faire part des réclamations élevées par le prince, à l'occasion du déploiement de forces de l'Autriche, le prince se préoccupant des moyens de défendre son pays et contre la Russie et contre les agresseurs de l'intérieur ; mais il paraît que la Porte, rassurée sur les intentions de l'Autriche, n'insiste pas sur sa demande d'éloignement des troupes autrichiennes. »

FEUILLETON.

Une Histoire de Famille.

X.

Une consultation d'avocat.

Comme nous savons ce qui va être dit, rentrons un moment dans la veille de ce jour, pour savoir comment Saint-Servais a employé les heures qu'il devait donner aux préparatifs de son duel, accepté à l'ermitage de Saint-Mandé.

En rentrant à Paris, après avoir reçu la provocation du comte de Sallasse, Saint-Servais se rendit rue de Harlay, chez un avocat en renom, pour lui demander un conseil.

Le salon d'attente du jurisconsulte était peuplé de consultans des deux sexes. Un profond silence régnait dans cette réunion, où chacun était absorbé par un grave souci de procédure. Les hommes conservaient encore sur leurs visages la teinte écarlate d'une colère récente ; les femmes étaient toutes voilées de vert pour dissimuler l'âge ou leur [illegible] des procès criminels. Par intervalles, la porte du cabinet de consultation s'ouvrait, et une manière d'huissier, en habit noir blanchissant, introduisait selon le numéro d'ordre. Ceux qui sortaient agitaient leurs lèvres et gesticulaient à leur insu, comme s'ils eussent déjà préparé leur improvisation de réponse au président du tribunal.

Lorsque Saint-Servais parut dans le salon d'attente, l'huissier parut si enchanté de recevoir un client si distingué, qu'il lui accorda un tour de faveur. Ce privilège arbitraire excita un sourd murmure dans le salon.

Introduit par l'huissier, Saint-Servais se trouva bientôt face à face avec le jurisconsulte célèbre. C'était un homme de soixante ans, tout vêtu de noir, moins la cravate ; il se leva un moment, salua Saint-Servais avec une politesse froide, et lui fit signe de s'asseoir à l'angle d'un bureau chargé de paperasses timbrées, et surmonté des bustes de Démosthènes et de Cicéron.

Les honoraires ayant été largement payés d'avance, Saint-Servais s'expliqua ainsi :

—J'ai connu en province Mlle Blanche de Sallasse, une jeune personne fort belle. Elle est arrivée à Paris avec son père, dans les premiers jours de juin. Nous devions nous rencontrer sur le boulevard italien le même jour. Mlle Blanche (vous connaissez les femmes, monsieur l'avocat) m'a adressé [illegible] à m'indiquer, pour le soir même, un rendez-vous dans un jardin de Saint-Mandé.... Vous permettez moi de laisser une lacune.... Le père, un vieux grognard, nous a surpris. Je me suis évadé lestement, sans laisser de vestige après moi. Qu'a fait ce père ? Il m'a dressé piège sur piège ; enfin, j'ai mis le pied dans un traquenard. Il m'a invité à souper ; m'a grisé à mort, et il a surpris mon secret dans une confidence d'ivresse. Là-dessus, insulte, provocation, menace, cartel, tout ce que font les pères colonels en pareil cas. Moi, je n'ai nullement envie de me battre, et je viens vous consulter pour savoir si je cours quelques risques, en cas de poursuite, puisque je refuse le duel.

En général, les demandeurs de consultations s'expriment tous suivant le même procédé : ils laissent dans l'ombre ce qui est contre eux, et ils exhibent au soleil ce qui est en leur faveur.

Le jurisconsulte ouvrit sa tabatière, cueillit solennellement une prise avec deux doigts disposés en bec, la secoua quelque temps, l'aspira en inclinant sa tête du côté droit, et dit :

—Connaissez-vous les dispositions de l'article 355 du Code pénal ?

—Non, monsieur, dit Saint Servais.

—La demoiselle de.... est-elle âgée de moins de seize ans ?

—Oh ! certainement, monsieur ; elle a dix-huit ans, au moins.

—Alors nous rentrons, sans doute, dans la spécialité de l'article 334 ; la jeune personne a moins de vingt-un ans.

—Elle en paraît vingt-quatre, monsieur ; je ne puis pas mieux la comparer qu'à la Vénus de Milo.

—Je ne la connais pas...... Croyez-vous que l'article 333 puisse être invoqué contre vous ?

—Ah ! voilà ce que j'ignore, monsieur l'avocat.

—Et pourquoi ignorez-vous cela ! pourquoi, avant la perpétration d'une chose coupable, ne consultez-vous pas la loi pour savoir ce que vous avez à craindre comme répression ? Voyez-vous jamais ce qu'ont écrit sur les bancs des assises ! jamais ! c'est que nous connaissons la loi, nous, et que nous disons : Peste ! ne jouons pas avec les femmes ! la chose ne mérite pas qu'on risque les travaux forcés à temps.

—Enfin, monsieur, dit Saint-Servais, je me suis fait. Je n'ai pas consulté la loi. Je serai mieux avisé dans une autre occasion.

—L'article 333 devrait être écrit, en lettres de bronze, sur tous les établissemens publics,—dit l'avocat avec solennité,—sur toutes les maisons d'éducation, sur tous les théâtres, à la porte des artistes, sur toutes les manufactures, sur toutes les écoles de danse ; chez tous les professeurs de piano, chez les maîtres de chant et dans tous les ateliers.... Voyons, répondez-moi avec franchise, si vous voulez que je vous éclaire ; êtes-vous dans la catégorie des criminels prévus par l'article 333 ?

—Je ne crois pas ?

—Etes-vous un *ascendant* de la jeune personne ? reprit l'avocat ; avez-vous *autorité* sur elle ? Etes-vous son professeur, son chef, son tuteur, son conseiller, son médecin, son appui ?

—Non, monsieur l'avocat !

—Alors, reste le fait....

—Oui, le fait reste, interrompit Saint-Servais.

—Veuillez bien ne pas m'interrompre.... Alors, reste le fait ; le fait pur, dégagé de toute circonstance aggravante.... il se résume ainsi : Vous avez aimé en province une jeune personne....

—Fort belle ! interrompit Saint Servais.

—Belle ou non, reprit l'avocat, le législateur ne se préoccupe nullement de ces détails.

—Pourtant, remarqua Saint-Servais, la grande beauté peut servir d'excuse ; c'est une provocation.

—La loi ne peut admettre cela. Vous avez aimé une femme en province ; elle est arrivée à Paris, et vous a donné un rendez-vous nocturne. La morale vous disait de vous abstenir ; vous avez écouté la passion. Tel est le fait brutal.... Maintenant, monsieur, vous vous trouvez placé en face de deux éventualités.... Le père de la jeune personne vous provoque en duel. Le duel est réprouvé par la loi. La législation est aujourd'hui fixée sur ce point par de nombreux arrêts de la cour de cassation. Tous les actes qui se rattachent au duel sont prévus par les articles 295, 296, 299, 301, 304, 321, 324 du code pénal. Vous devez donc refuser le duel nettement, formellement, carrément.

—Je le refuserai, dit Saint-Servais ; cela m'arrange de refuser.

—Le duel,—reprit l'avocat de l'air d'un savant qui ne veut pas perdre une rare occasion de produire de l'effet sur un client d'élite,—le duel est un legs de la barbarie. Vous devez avoir lu la lettre de Jean-Jacques contre le duel ?

—Oui, monsieur ; une lettre superbe !

—L'illustre écrivain de Genève, ajouta le jurisconsulte, s'écrie avec indignation : « *Que ceux-là jouent de ce sang ? la boire ?* » Les philosophes ont mis en action passive leurs théories sur le duel. Rousseau et Voltaire se sont fort injuriés ; ils ne se sont jamais battus en duel.

—C'est vrai, remarqua Saint-Servais.

—Le duel, continua le jurisconsulte, est aujourd'hui à peu près extirpé de nos mœurs ; c'est un progrès véritable dont les sages s'applaudissent. La civilisation sera redevable de ce bienfait à M. Dupin. Dans les âges anciens, le duel était inconnu. Thémistocle, le grand Thémistocle, ne s'est pas battu avec l'insolent Grec qui l'avait menacé du bâton. Craint-on de s'égarer sur les traces de Thémistocle ?

—Très bien ! dit Saint-Servais.

—Marcus Tullius Cicéron,—reprit le jurisconsulte en montrant le buste de l'orateur romain,—fut insulté par un certain Rufus en plein tribunal : « Mon ami, lui dit-il, *tu t'insultes en m'insultant.* » Il n'y eut pas de duel. Les anciens ne connaissaient que les combats singuliers, et en temps de guerre, d'ennemi à ennemi ; *bella* [illegible]. La Bible nous transmet le duel de David et de Goliath. L'histoire [illegible] le duel de Corvinus et de [illegible], et le combat singulier des Horaces [illegible]. Nous avons, en France, [illegible]

[illegible]

—C'est clair.

—Très clair !—dit Saint-Servais [illegible]. *Testis unus, testis nullus.* [illegible] La négation est toujours un avocat invincible. Cet axiome est applicable à l'espèce. Vous niez. C'est à vous de prouver. [illegible] Le crime, comme la fraude, ne se présume pas, *frappe son procureur.* Prouvez ! prouvez !

—C'est évident ! dit Saint-Servais.

—Au reste, continua le jurisconsulte, la poursuite n'est nullement à redouter ; elle resterait toujours à l'état de menace. Le père de la jeune personne est fort riche, n'est-ce pas ?

—Oui, monsieur, il possède une grande fortune.

—Bien ! Il n'est donc pas intéressé à poursuivre par l'appât des dommages et intérêts ; il ne poursuivra pas. Le scandale arrête. [illegible] Ce [illegible] une leçon pour les femmes ; qu'elles soient les gardiennes sévères de leur honneur et tout ira bien. Tous les procès que feront les pères ne rendront jamais à leurs filles ce qu'elles ont perdu.

—Voilà qui est bien pensé, remarqua le jeune consultant.

—Maintenant, reprit le jurisconsulte, vous ne m'avez rien caché.

—Rien.

—Vous m'avez parlé comme à un confesseur ?

—Oui, monsieur, dit effrontément Saint-Servais ravi.

—Eh bien ! tout est dit, jeune homme ; il ne me reste plus qu'à vous donner un dernier conseil, celui que vous ne m'avez pas demandé.

—J'écoute, dit Saint-Servais.

—Vous avez séduit une jeune fille ; c'est une faute : on ne répare cette faute ni par un duel, ni par un procès : l'honneur véritable a d'autres exigences.—Epousez cette jeune fille.....

—Epousez ! interrompit Saint-Servais ; elle va se marier !

—Avec vous ?

—Avec un autre.

—Diable ! quelle étrange fille !

—Un mari très laid, très gros et Brésilien.

—Ah ! c'est différent. Circonstance atténuante.... Mais puisque vous êtes gêné de ne pas l'épouser, demandez-la en mariage, vous ferez toujours preuve de bonne volonté sans risque aucun.

—Oui, le conseil est sage. Eh bien ! si l'occasion se présente, je le suivrai.

Le jurisconsulte se leva, en prenant un ton grave, il dit :

—Il ne me reste plus qu'un dernier devoir à remplir ; écoutez-moi, jeune homme, que ceci vous serve de leçon. Le bonheur est dans la vie régulière, croyez-moi ; le [illegible] des passions, dit un ancien, brise l'homme [illegible]. *Procella libidinosa* [illegible]. Faites-vous un foyer domestique serein ; fuyez les chants des sirènes, ces femmes redoutables, dont la voix harmonieuse cause tant de malheurs, *quæ nos canora* [illegible]. Unissez-vous à une épouse fidèle, *connubio stabili*, et préparez votre jeunesse à donner de l'honneur à vos cheveux blancs.

Saint-Servais salua profondément le jurisconsulte, et descendit son escalier en répétant ces mots :

—C'est égal ! il m'en a donné pour mon argent.

Rentré chez lui, Saint-Servais trouva Pascal Grevin, son ami, son complice, son confident, jeune homme appartenant à la nature morte, espèce de végétale ambulant !

Pascal se souvenait de la promesse faite, sur le boulevard, avant le départ pour Saint-Mandé.

—Je suis arrivé à l'extrême échéance, dit Pascal à Saint Servais ; on m'a protesté, assigné, jugé, condamné par défaut. Il faut payer ou aller à Clichy.

—Eh bien ! dit Saint-Servais en s'occupant d'autre chose, il faut payer. Clichy est malsain pour un jeune homme qui se porte bien.

—Il faut payer, il faut payer,—reprit Pascal d'une voix qui se faisait menaçante,—et avec quel argent dois-je payer ?

—Mais avec des pièces de cent sols, ou avec de l'or, ou avec des billets de banques.... Veux-tu fumer un cigare.

—Merci....

—Te manque-t-il beaucoup pour faire tes fonds ?

—Il me manque la première pièce de cent sous, et je compte sur toi.

—Ah ! tu comptes sur moi ; eh bien ! mon ami, tu ne pouvais arriver plus mal-à-propos. Je suis à sec.

—Emprunte.

—Emprunter ! y songes-tu ! il n'y a plus d'usuriers ; les jeunes gens de famille les ont ruinés.

—Ah ! tu me refuses ! — dit Pascal d'une voix aigre,—eh bien ! adieu......

—Où vas-tu, Pascal ?

—Je vais te dénoncer au procureur du roi....

—Allons donc, dit Saint-Servais, en riant faux,—ta menace est prévue, je l'attendais : je te dirai ce que disait Cicéron à Rufus en plein tribunal : « *Tu te perds en me perdant.* » Nous étions deux à Saint-Mandé, toi et moi.

—Ta menace est prévue, je l'attendais, répliqua Pascal : demain, on me traîne à Clichy, j'ai cinq ans de fèves à manger dans cet établissement, eh bien ! fèves pour fèves, j'aime mieux celles de Toulon, il y fait chaud, et on se promène au bord de la mer. Et puis je mets la chose au pire. Il y a des circonstances atténuantes pour moi. Ce qui est mal, dénoncer à la justice, c'est toi qui as commis le crime ; la justice aura pitié d'un pauvre diable comme moi. Je m'en tire avec deux ans au plus. C'est trois ans de gagné sur Clichy. Je suis un imbécile, tu me l'as dit souvent, Saint-Servais ; avoue que cet imbécile ne raisonne pas mal en ce moment.

Saint Servais donna un coup de sa large main sur l'épaule de Pascal, et lui dit :

—Voyons, voyons, petit dénonciateur, quelle somme te faut-il ?

—Huit cent soixante-quatre francs trente-sept centimes !

—Comment, tu fais des lettres de change de cette valeur-là ?

—Le capital est de trois cents francs ; tout ce qui est au-dessus est en frais.... Tu n'as donc jamais payé de frais, toi !

—Jamais.... C'est énorme !

—Oui, dit Pascal, énorme.... On vous dit, en France, voilà un homme que vous devez payer, trois cents francs ; eh bien ! vous en payerez huit cent soixante-quatre francs trente-sept centimes.

—Oh ! dit Saint-Servais, il n'y avait que les centimes.... Pascal, je te réfléchirai.

—Adieu, Saint Servais, je vais au Palais-de-Justice.

—Attends donc, attends Pascal ! Ce diable d'homme se fait tyran !.... Voyons, causons un peu : que feras-tu quand tu seras payé cette créance ?

—Je n'en sais rien : je vis au jour le jour ; on ne paie une dette que pour en faire une autre. Il faut bien vivre.

—Et toutes les fois que tu te trouveras à la porte de Clichy, tu viendras me menacer de ta dénonciation ?

Pascal ne répondit pas. Saint-Servais se promenait, tête basse, en roulant des yeux fauves comme s'il eût médité quelque chose d'affreux pour se délivrer d'un homme qui devait être à jamais le tourment de sa vie. *L'abîme appelle l'abîme*, dit le livre saint, le seul livre qui ait toujours raison.

Il se secoua vivement, comme pour arracher de sa tête une pensée horrible, et sa figure prit une expression de douceur singulière qui étonna son ami.

—Ecoute, Pascal, lui dit-il avec bonté ; la vie que tu mènes est impossible à Paris ; tu ne feras jamais que des sottises.—Tu pourrais vivre en honnête homme, ailleurs et te marier.... Non, écoute, je parle sérieusement. Tu es jeune, tu as du physique.... tu n'es pas un méchant garçon, lorsqu'un huissier n'est pas à tes trousses ; eh bien ! tu peux trouver, en pays étranger, une héritière et vivre heureux.

—Oui, dit Pascal, je ne demande pas mieux que d'épouser une riche héritière : mais il faut de l'argent pour voyager.

—Ne t'inquiète de rien. Si je te vois bien disposé à suivre mon avis, je ferai les premiers fonds de ton établissement.... D'abord, je paierai ta créance,.... donne-moi l'adresse de ton huissier.

—Voilà sa carte.... Rue des Bourdonnais...

—Bien ! j'enverrai mon domestique ce soir... Ensuite, je t'engage à ne pas perdre un instant ; tu prendras ton passeport demain....

—Pour quel pays ?

—Qu'importe le pays ! La Belgique, la Hollande, l'Allemagne ! Tous les pays se ressemblent quand ils sont étrangers. Il y a des héritières partout, et le Français est très couru, à cause de son vaudeville. Moi, si je n'étais pas retenu ici par une femme qui m'aime et ne fait pas mon bonheur, je partirais avec toi. Un jour si je parviens à briser cette passion, ou cette habitude, je ne fais qu'un bond de la rue de Provence au chemin de fer du Nord. Et, adieu Paris !

—Mais cela me va, Saint-Servais, dit Pascal joyeusement ; je prendrai mon passeport. J'adore les voyages, et je suis casanier depuis le berceau....

—Tu seras content de moi, Pascal, interrompit Saint-Servais ; d'abord, quand je te verrai installé dans le wagon, à la gare, je te remettrai une somme ronde, et tu recevras tous les mois un mandat sur la poste.... un mandat de deux cent cinquante francs.... Je me saigne aux deux bras pour assurer ton bonheur. Epouse vite, pour dégager mes mandats.

Pascal, au comble de la joie, se confondit en caresses et en actions de grâces, toutes choses que Saint-Servais reçut avec [illegible]

[illegible]

(*A continuer.*)

Si vous avez une mauvaise haleine, servez-vous de l'HYPNOPHINE du Dr Geoghegan.

LA mauvaise haleine peut être la conséquence de diverses maladies ; elle est généralement un état maladif des organes de la digestion, tels que la maladie de foie, la dyspepsie, la constipation, les vers, &c.

Le meilleur moyen de la faire disparaître est de prendre l'Hypnophine trois fois par jour et, dans un cas de constipation, une pilule de Graeffenberg tous les matins. La langue reprendra sa couleur naturelle, la peau deviendra rosée et l'haleine aussi douce que celle d'un enfant, à moins que les dents ne soient gâtées.

Maladies des femmes.

Toute femme de bon sens qui se sent faible, qui souffre des nerfs ou éprouve une douleur au dos, devrait employer l'HYPNOPHINE.

Les personnes pâles

Ou menacées de la maladie de poitrine devront, après qu'elles en auront pris une bouteille ou deux, [illegible] devenir rosées au lieu d'être pâles et maladives.

Clous, Anthrax et Feux Sauvages.

Prenez l'Hypnophine trois fois par jour et, de temps en temps, une pilule de Graeffenberg.

☞ RAYMOND & PATTEN, No 74 rue Quatrième, Louisville, Ky., agents pour la vente en général.

A vendre à la Nlle Orléans, par les agents
JARVIS & WOODMAN,
Coin Magazine et Commune,
et WRIGHT & Co.
12 juin—1m,v.et dimp. No 151, rue de Chartres

LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
LES MEDECINES GRAEFENBERG.
MEDECINES GRAEFENBERG.

☞ LES MÉDECINES GRAEFENBERG sont recommandées partout comme les meilleures que puissent employer les familles. Les médecins les plus distingués les reconnaissent, et toutes les personnes qui les ont employées en garantissent l'efficacité.

On peut se procurer *gratis*, chez les consignés, un pamphlet contenant une liste de plus de 60 maladies, les symptômes de ces maladies et le traitement qui doit être suivi. J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres.

Chez lesquels on trouvera en tout temps un assortiment complet de ces remèdes. 28 juin—1 an

Ventes par Beard & May, en juin.

22 juin—Succession de S. W. Pitfield, esclaves de valeur.—Résidences dans la rue des Magasins, appartenant à la succession de J. B. Martin.

24 juin—Succession Richard Thomas ; Terrains dans la rue Jackson.

28 juin—Succession de W. H. Wright : terrains de valeur et actions, une portion de terre dans la paroisse Lafourche, billets, billets à recevoir, comptes ouverts, etc., etc.

☞ Pour plus amples détails, voir les annonces.

AVIS D'ÉLECTION.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
17 juin 1854.

EN vertu de l'acte de la Législature intitulé "Acte pour autoriser la ville de la Nouvelle-Orléans à souscrire du capital de la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain, afin de mettre ladite Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à même de construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à la Mobile, approuvé le 15 mars 1854," et conformément à l'ordonnance No 1577 du Conseil Commun de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 16 juin 1854 :

Avis est donné qu'une élection aura lieu JEUDI, 29 du courant, afin que les votans de la ville de la Nouvelle-Orléans approuvent ou rejettent ladite ordonnance. Les votans qui sont en faveur de l'ordonnance écriront ou imprimeront sur leurs bulletins : "En faveur de la taxe pour aider à la construction d'un chemin de fer à la Mobile." Ceux qui n'approuvent pas ladite ordonnance écriront ou imprimeront sur leurs bulletins : "Contre la taxe pour aider à la construction d'un chemin de fer à la Mobile."

Les scrutins seront ouverts à 8 heures du matin et seront fermés à 6 heures de l'après-midi, aux endroits ci-dessous désignés, et sous la surveillance des commissaires suivants choisis par le Conseil Commun et que choisira le Bureau de Police.

Le résultat de l'élection sera transmis conformément à la loi.

(Signé) JNO. L. LEWIS, maire.

☞ Les commissaires et greffiers qui ont été choisis pour présider à ladite élection sont priés de se présenter au bureau du maire, afin de prêter le serment exigé par la loi. J. L. L. maire.

Mairie de la Nouvelle-Orléans.

Conseil Commun.—Ville de la Nouvelle-Orléans.

Résolu que les scrutins pour l'élection qui doit être tenue pour l'adoption ou le rejet de l'ordonnance pourvoyant à la souscription, par la ville de la Nouvelle-Orléans, au capital de la Compagnie du chemin de fer de Pontchartrain afin de mettre celle-ci à même de construire un chemin de fer de la Nouvelle-Orléans à la Mobile, soient déposés aux endroits ci-dessous désignés et placés sous la surveillance des commissaires dont les noms suivent :

Premier Precinct.—A la maison de pompe de la Ferry Fire Company No 12.—Commissaires : W. J. Mullen, Peter Lott.

Deuxième Precinct.—A la maison de pompe de Washington Fire Company No 20, rue Thalie.—Commissaires : Henry Mitchell, Baptiste Eloi.

Troisième Precinct.—A la maison de pompe de Mechanic Fire Company No 6.—Commissaires : R. Redmond, Robert Condon.

Quatrième Precinct.—A la maison de pompe de Jackson Fire Company No 18.—Commissaires : Geo Dermoyer, W. W. Peyton.

Cinquième Precinct.—A la maison de pompe de Mississippi Fire Company No 2.—Commissaires J. C. Judson, L. C. Dillard.

Sixième Precinct.—A la maison de pompe de Louisiane Hose Company, au coin des rues Carondelet et Perdido.—Commissaires : W. W. Herbert, J. N. Hawthorne.

Septième Precinct.—A la maison de pompe de Philadelphie Fire Company No 14.—Commissaires : Job Bennet, W. Moreland.

Huitième Precinct.—A la maison de pompe de Fire Company No 7, rue Dauphine, entre les rues Dumaine et Bienville—Commissaires : W. G. Vincent, Dr K. Ames.

Neuvième Precinct.—A la maison de pompe No 15, rue du Bassin, entre les rues Conti et St-Louis.—Commissaires : George Hess, G. Dawes, Jos. Pierre.

Dixième Precinct.—A l'ancien Municipal Hall, en face de la Place Jackson.—Commissaires : Louis Bonnemaier, Joseph Dubos.

Onzième Precinct.—Au Théâtre d'Orléans, rue d'Orléans.—Commissaires : Auguste Déjean, Jos. Nora.

Douzième Precinct.—A la maison de pompe de Fire Company No 10, rue Dumaine, entre les rues Rampart et St Claude.—Commissaires : P. Wilkinson, J. B. Borspert.

Treizième Precinct.—A la maison de pompe, No 4, rue de l'Hôpital.—Commissaires : John T. Dufour, F. Kathman.

Quatorzième Precinct.—A la maison de pompe de Fire Company No 3, Chemin du Bayou.—Commissaires : Lafayette Guyol, H. Corne.

Quinzième Precinct.—A la maison de pompe de Fire Company No 9, entre les rues Esplanade et Victoire.—Commissaires : Charles Grandpré, Edward Johnson.

Seizième Precinct.—Au Marché Breton, Chemin du Bayou.—Commissaires : G. Fagot, jr., H. Gérard.

Dix-septième Precinct.—A l'Ecole à Mélusburg.—Commissaires : G. Berton, H. O'Neil.

Dix-huitième Precinct.—A la maison de pompe de Phœnix Fire Company, No 8.—Commissaires : F. Kelly, Henry Brooks.

Dix-neuvième Precinct.—Au Dépôt du Chemin de Fer du Golfe du Mexique.—Commissaires : F. Grillé, M. Morel.

Vingtième Precinct.—Chez Jacob Zimmon, rue Dauphine, entre les rues Montégut et Clouet.—Commissaires : H. Michelle, Charles Marmon.

Vingt-unième Precinct.—Chez A. Cheneville, au coin des rues Levée et Congrès.—Commissaires : M. Andrey, C. Vinet.

Vingt-deuxième Precinct.—Chez Altmeyer, au coin des rues St Marie et Magazine.—Commissaires : Jacques H. Henrey, H. M. Yerd.

Vingt-troisième Precinct.—A la maison de pompe de Chalmette Fire Company, No 23.—Commissaires : S. F. Elliott, F. Andrews. 19 juin

Direction des Ecoles publiques du troisième District.

AVIS AUX PROFESSEURS.

LE surintendant et le comité feront subir un examen aux personnes qui postuleront des places de professeur aux écoles publiques du troisième district.

L'examen aura lieu samedi, 24 du courant, à 10 heures du matin, au bureau du surintendant, No 5, rue de l'Esplanade.

Par ordre de la Direction.
19 juin—6 A. BOURGES, secrétaire.

Propriété à la Baie St-Louis—A louer.

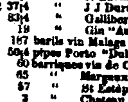

UNE jolie résidence d'été, contenant 3 chambres et une grande salle à manger ; une cuisine contenant 3 chambres ; de la bonne eau, un wharf en bon état et une cabane à bain. La propriété est entourrée de beaux arbres et n'est qu'à un quart d'heure de marche du wharf. Pour plus amples détails, s'adresser au No 77, rue de la Commune, ou à M. John Martin, gardien du wharf, à la Baie St-Louis. 19 juin—6

DIVERS—266 pipes Jean Louis sup. Cognac 1795

34/4 et 73/8	"	"	1811
17/8	"	Maglory	1834
61/4	"	A de Mondore,	1840
79/4	"	J. Laville,	1842
10/2 37/4	"	J J Durand	1850 et 1852
83/4	"	Gallibert	
19	"	Gin "Anchor" et "Swan"	

187 barils vin Malaga sec, supérieur,
50/4 pipes Porto "Dulac"

60 barriques	vin de Catalogne,	
65	"	Margaux Médoc,
57	"	St Estèphe,
3	"	Chateau Beyssac,
16	"	Chateau Larose,
150 caisses	Haut Talence,	
120	"	Chateau Leoville,
17	"	Chateau Margaux,
13	"	Chateau Lafite.
14	"	Chateau Yquem,
125 paniers	champagne Bouchi,	
78	"	" Bouchi Sillery supér.
130	"	" Star,
67	"	" Crown,
50 caisses	moutarde de Louit Frères,	
3	"	Chocolat do
50	"	prunes en pobans, de John Durand & Co.

Sous les clefs de la douane et ayant droit au drawback. A vendre par J. & J. TARDOS,
19 juin No 31, Vieille Levée

VANILLE—3 caisses vanille, à vendre par
19 juin A. BRUGUIERE & Co. 16, Bienville

BEURRE de Goshen—60 caisses beurre de Goshen en boîtes de 1 et 2 livres, marque P. Gossel & Co. A vendre par BRUGUIERE & Co.
19 juin 16, rue Bienville

SARDINES—1500 caisses de 200/4 sardines, marque B. Guilloux, à vendre par
19 juin BRUGUIERE & Co. 16, rue Bienville

TABAC—300 balles tabac mexicain en feuilles pour capes et tripes, à vendre par
19ja BRUGUIERE & Co, 16 rue Bienville

SARDINES A L'HUILE—100 caisses sardines à l'huile, de 200/4 boîtes, de la marque B. Guilloux, à vendre par BRUGUIERE & Co,
19ja 16, rue Bienville

BOUGIES—50 boîtes chandelles sperme chimique, à vendre par BRUGUIERE & Co,
19ja 16, rue Bienville.

EN magasin et à vendre par les soussignés :
650 barriques bon vin rouge ordinaire,
85 do do vieux pour familles,
200 caisses vin rouge St Julien Médoc,
75 do vermouth,
30 do eau de fleurs d'oranger,
35 grosses bouteilles à madère, à oporto, &c.
A vendre par PAUL JUGE FILS & Co.
19 juin 27 rue St-Louis

EN débarquement du navire Denmark, capitaine Bressan, de Bordeaux, et à vendre par les soussignés :—[illegible] barriques bon vin rouge, 50 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie.
PAUL JUGE FILS & Co.,
6 juin—6f 27, rue St-Louis

MADERE—[illegible] Madère [illegible] barils [illegible] à vendre par
PAUL JUGE FILS & Co.
[illegible] 27 rue St-Louis

FRUITS au jus, [illegible] à vendre par PAUL JUGE FILS & Co,
[illegible] 27, rue St-Louis

BOUCHONS, [illegible] PAUL JUGE FILS & Co. [illegible]

[illegible]

[illegible] DE RÉCOMPENSE.

DANS la nuit [illegible] des bijoux [illegible].
2 ou 10 parures riches, composées de collier, broche, [illegible] boucles d'oreilles [illegible];
3 ou 4 demi-parures composées de bracelets, broches et boucles d'oreilles ;
40 ou 50 paires de boucles d'oreilles [illegible];
[illegible]

P. S.—Presque tous ces articles portent de [illegible]. Il y avait en outre, dans le magasin, 600 ou 800 bagues en or et ornées de pierreries, de divers prix ; boucles d'oreilles, broches, boutons de chemises, lunettes en or, croix en or et ornées de pierreries, colliers montés en or, [illegible] ; couteaux et fourchettes en argent à dessert, [illegible].
Nouvelle-Orléans, 14 juin 1854. C. REDON.

AVIS IMPORTANT.
LA HUITIÈME MERVEILLE DU MONDE.

PRÉPARATION INDIENNE pour prévenir la chute, fortifier et activer la croissance des cheveux.

Cette préparation, qui seule mérite le nom de régénérateur, est composée d'après la recette d'un Indien qui s'est rendu célèbre au Mexique pendant plus de vingt années, par la facilité avec laquelle il faisait repousser (avec celle qu'il composait lui-même), les cheveux sur les têtes les plus dénudées. Telle est l'efficacité de cette préparation, que, quel que soit le mauvais état du cuir chevelu, elle rend aux racines cette vigueur du premier âge qui les force à repousser comme à l'état primitif. A ces qualités régénératrices, elle joint celle de donner aux cheveux cette souplesse et ce brillant si recherché par les gens du haut ton, en même temps qu'elle tient la tête dans un état de propreté et de fraîcheur tout à fait surprenant.

Seul dépôt à la pharmacie de R. BATTIER, encoignure Dauphine et Hôpital, Nouvelle-Orléans.
Prix.... $1 50 le flacon. 10 juin—1m

REÇU dernièrement par le steamship Orizaba, venant de Vera-Cruz—800 peaux légères du Mexique, en magasin et à vendre par
FIDL DE FUENTES & Co,
19 ju—6 No 22 Vieille Levée

VIN ROUGE—120 barriques vin rouge de Bordeaux bon ordinaire ; 12 barriques de do do vieux ; 40 barriques do do Bergue et Bellefort à vendre par
19 juin ANT. GIRAUD, 44 Vieille Levée.

VERMOUTH—400 caisses Vermouth Louis Noilly fils, à vendre par ANT. GIRAUD,
19 juin 44 Vieille Levée.

GOMME ARABIQUE—15,00 livres gomme arabique, à vendre par ANT. GIRAUD,
19 juin 44 Vieille Levée.

SALAISONS de Marseille—150 caisses salaisons, Olives, capres, anchois et cornichons, à vendre par
12 juin ANT. GIRAUD, 44 Vieille Levée.

HUILE PLAGNIOL—200 paniers huile Plagniol garantie, à vendre par
19 ju ANT. GIRAUD, 44, Vieille Levée

VIN OPORTO—15 barriques Oporto doux supérieur, à vendre par
19 ju ANT. GIRAUD, 44, Vieille-Levée

SAVON de Marseille—50 caisses savon bleu marbré, à vendre par ANT. GIRAUD,
19 ju 44. Vieille Levée.

FRUITS à l'eau-de-vie—50 caisses fruits à l'eau de vie, pêches, poires, abricots et prunes, à vendre par
19 juin ANT. GIRAUD, 44 Vieille Levée.

VINS en caisses—600 caisses vin rouge et blanc divers crûs, à vendre par
19 juin ANT. GIRAUD, 44 Vieille Levée.

JAMBONS—80 tierçons plats côtés désossés et ribbed, épaules et cuisses, à vendre par
19 ju P. COOK & CO, 40, rue Poydras

PORC—600 barils mess, M. O., plats-côtés désossés, mâchoires et reins à vendre par
19 ju P. COOK & Co. 40, rue Poydras

BEURRE—150 barils et demi de Mess et première qualité, à vendre par
19 ju P. COOK & Co, 40, rue Poydras

GRAISSE—120 barils et barillets graisse 1re qualité, à vendre par P. COOK & CO,
19 ju 40, rue Poydras

BŒUF SEC—5 barils jambons passés au sucre, à vendre par P. COOK & CO,
19 ju 40, rue Poydras

JAMBONS—20 tierçons et boucauts jambons de Duffield et de Stagg et Bays, en sacs blancs, et jambons de Walsh, à vendre par
19 ju P. COOK & Co, 40, rue Poydras

EN débarquement du navire Denmark :—
40 caisses de fruits au jus assortis, en flacons et demi-flacons,
12 caisses sardines à l'huile, boîtes entières,
20 do do demi boîtes,
1 caisse pâté foie gras, plusieurs dindes, alouettes, bécasses, cailles, lièvres, perdrix, &c., tous truffés,
5 caisses thon mariné au naturel,
20 do do à l'huile
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
6 ju 20, rue de la Douane

80 FUTAILLES cognac, 50 jarres huile d'olive, 100 paniers champagne, sous les clefs de la Douane, à vendre par
P. LONGIS & GRATIAA,
6 juin 20 rue de la Douane

200 QUARTS Porto M. Rey 150 1/4 Porto Leroux & Bélanger (Cette), 70 quarts et octaves Madère, 20 quarts et octaves Xérès, à vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
6 juin 20, rue de la Douane

120 BARRIQUES vin rouge bon ordinaire, 25 barriques vieux vin rouge, 1150 caisses vins fins, différentes marques.
A vendre par P. LONGIS & GRATIAA,
6 juin 20 rue de la Douane

VINAIGRE FRANCAIS—Olives—Guignolet importé—Fruits au jus—Jus de fruits—Prunes sèches—Eau de fleur d'oranger—Bouchons de différentes qualités, etc., etc., à vendre par
P LONGIS & GRATIAA,
6 juin 20 rue de la Douane.

ON DEMANDE A LOUER.

POUR une petite famille de trois personnes, une négresse parfaite cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse ; si l'esclave convient elle aura une position pour longtemps.
S'adresser au No 86, rue de la Douane, à E. P. BARBE.

V. HEBERT & Cie.
149, rue de Chartres.
LIBRAIRIE FRANCAISE.
NOUVEAUTÉS.
Les Mémoires de Bilboquet—3 vols. in-12 (ouvrage complet).
Méry—Les Nuits d'Orient, 1 vol. in-12,
L. Gozlan—Georges III, 1 vol. in-12.
Albéric Second—Contes sans prétentions, 1 vol. in-12.
Xavier Eyma—Les Peaux Rouges, 1 vol. in-12.
Blaze de Bury—Souvenirs des campagnes d'Autriche.
O. Feuillet—Scènes et Comédies.
Holt Gentilhomme—Catherine II.
L. Larine—Idl'on aime,
Du Camp—Le Nil,
Pont Martin—Causeries littéraires,
Cargomel—Les Soirées de Taverny,
Arsène Houssaye—Portraits du XVIIIe Siècle,
Schœnyl—Le Prophète.
EPTIS
Les six femmes de Henri VIII, 2 vols. in-8°, (9 juin

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES,
(Année 1853—54 complète.)
Encyclopédie monumentale.
INVENTIONS, procédés, recettes et notions nouvelles, agriculture, horticulture, arts, métiers, histoire, voyages, beaux arts, statistique, variétés, &c. &c. &c. &c.
Lecture de la famille, en vente chez
VOR. HEBERT & Cie,
9ja 149 rue de Chartres

LECTURE A BON MARCHE.
REÇU par le Charlemagne—3 caisses de Publications illustrées—Œuvres de V. Hugo, Balzac, G. Sand, Dumas, Soulié, E. Sue, P. Féval, Méry, A. Karr, C. de Bernard, Pigault Lebrun, P. de Kock, &c &c. A. PAYA & CO,
9ja 56, Chartres

COUVERTURES DE LAINE de Z. Granier—Reçu par la barque Alvarado, de Marseille :—45 balles 1re qualité et à vendre chez
H. DE GOER & RIFFLARD,
7ja 28, rue de la Douane.

CIGARES—Un grand assortiment de Regalias, La Especia, Cazadores, La Hermosura, Londres, La Flor de Cabanas, La Celebrada, Canones, El Abocado, Rodriguez, &c, &c, à vendre par
H DE GOER & RIFFLARD,
7ja 28, rue de la Douane.

G. LAVIE,
No 5, rue St Charles entre Canal et Commune,
En déballage,
Deux caisses CHOCOLATS A LA CRÊME pour soirées, en boîtes assorties.
Prix très modérés.

EAUX DE VIE.
SOSTHENE THOMAS, Importateurs,
3, Rue Gravier.
SEUL AGENT, dans le Sud, pour la vente des marques suivantes d'Eaux-de-Vie pâles et foncées : Cognac Planat & Co, L. Durand, Eaux-de-Vie de Bordeaux :
T. Mossen & fils, Rochelle, crème très fin. Toujours en main dans les entrepôts de la Douane.

A VENDRE—Plusieurs belles maisons dans le deuxième district, convenables à des familles nombreuses. S'adresser à
Geo. GOTTSCHALK,
[illegible] No 36, rue de la Commune

CUISINES—CUISINES.
800 CUISINES, soit pour bois ou pour charbon d'une grande variété de modèles et de grandeurs, depuis
$3 50 jusqu'à $60. 00
Cuisines de l'Ouest,
à deux foyers, n'ayant besoin d'aucune maçonnerie et fonctionnant parfaitement.
Ces cuisines sont recommandées par leur solidité et pour l'économie de combustible.—A vendre à des prix réduits par B. HAUTRE & Co,
5 ju 25, rue Condé.

GRATES POUR LES CHAMBRES—3000 Grates pour chambres, de tout genre et dimension, à vendre par les soussignés, qui en entreprennent la pose. B. HAUTRE & Co.
5 juin 25, rue Condé

ACIER DE MILAN—25 boîtes acier de Milan, à vendre par BRUGUIERE & Co,
11 mai 16, rue Bienville.

EN débarquement du navire Pembina, de Boston, 150 caisses savon de Winchester, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
[illegible] 13 et 15, rue St Louis

EAU DE VIE DE PRUNES—10 barils ; et un poinçon d'excellent whiskey irlandais, [illegible] A. DELAMARE, [illegible]

PORC et [illegible]

[illegible]

Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

A PARTIR de dimanche, 18 du courant, les trains parcourront tous les jours, jusqu'à nouvel ordre, la distance (20 milles) entre Alger et le Bayou des Allemands. Les heures de départ sont fixées comme suit :

LES DIMANCHES
Le train partira d'Alger pour le Bayou des Allemands à 6 heures du matin ;
D'Alger pour le Bayou des Allemands à 9 h. du m.
D'Alger au Bayou des Allemands, à 4 1/2 h. du soir.
Le train partira du Bayou des Allemands pour Alger à 6 heures et demie du matin ;
Du Bayou des Allemands pour Alger à 1 h. ap.-m.
Du Bayou des Allemands pour Alger [illegible] h.

PENDANT LA SEMAINE
Le train partira d'Alger pour le Bayou des Allemands à 5 heures du matin ; et à 4 heures et demie de l'après-midi.
Le train partira du Bayou des Allemands pour Alger à 8 heures et demie du matin ; et à 5 heures de l'après-midi.
Prix : 75 cts pour aller et autant pour revenir.—Billet d'excursion ne pouvant servir que le jour pour lequel il a été émis.... $1 50.
Le train partira de Gretna un quart d'heure plus tard que d'Alger. 17 juin

Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord.
Changement des heures de départ.
UN train d'excursion consistant en deux wagons de seconde classe pour les passagers et trois wagons découverts ayant des sièges et des tentes, partira du dépôt, au coin des rues Calliope et Solis, dimanche prochain et les dimanches suivans, à 10 heures du matin et à 4 heures de l'après-midi, pour le bayou Labranche, à 26 milles, et sera de retour à midi et demi et 5 heures et demie de l'après-midi, jusqu'à nouvel ordre.
Un train pour le transport des matériaux partira du dépôt à 5 heures et demie du matin, pour l'extrémité du chemin, pendant la semaine, et sera de retour à 8 heures et demie de l'après-midi. Les passagers pourront prendre ce train. Prix : 50 cts pour aller et autant pour revenir. 8 juin

CONSULAT D'ESPAGNE.
Nlle-Orléans, 14 juin 1854.
ON recevra avec reconnaissance, au consulat d'Espagne, No 112, rue St-Louis, des nouvelles de don ANTONIO CAUZ, fils de don Francisco Cauz capitaine dans l'armée espagnole, et de dona Francisca Martinez. M. Cauz est venu de Bilboa (Espagne) à la Nouvelle-Orléans en 1834. Ses parents désirent savoir ce qu'il est devenu. 15 juin—1f

M. GEORGE DUVE, natif d'Anvers, est prié de passer au No 129, rue de la Commune, chez M. J. U. Zellweger, pour affaires importantes qui le concernent. 15 juin—6f

INSTITUTION DE Mme DESRAYAUX.
LA maison d'été, à Pass Christian, est ouverte à dater de ce jour. Cette maison, devenue établissement complet par les bâtisses et améliorations qui s'y achèvent, peut contenir 60 pensionnaires et un nombre indéfini d'externes. Bien située, munie d'un wharf et de chambres à bains, cette résidence offre tous les agrémens qu'on recherche aux bords de la mer.
Les ÉTUDES y sont les mêmes qu'en ville, et comprennent l'ANGLAIS, le FRANÇAIS et la MUSIQUE, dans leurs diverses branches.
N. B.—L'établissement en ville, avec le même enseignement, reste ouvert tout l'été pour les élèves pensionnaires et externes. 15 juin—3m v. et e.

F. JAUFFROID,
No 62, rue de Chartres.
REÇU par les derniers arrivages :
Corsets français sans coutures, marque Robert Werly.
Gants et mitaines filet, de 75 cts à $5, la paire.
do satin et fil d'Ecosse.
Eventails nacre, ivoire et laque, nouveau genre.
Peignes écaille, nouveau genre.
Dentelle noire, point d'Alençon, extra large.
Voilettes bobinet et dentelle.
Parfumerie française.
Coton à broder et à festonner.
Et en général tous les articles nécessaires à la couture. 12ju

F. JAUFFROID,
No 62, rue de Chartres.
OFFRE à vendre aux prix les plus réduits, les articles ci-dessous :
Bretelles élastiques à lacets,
Do blanches en tricot,
Bas blancs dans tous les prix,
Do pour enfans du No 1 à 7,
Mouchoirs de tête français, puce et couleur,
Cravates françaises, tulle et coton,
Coton floche à tricoter,
Rubans et lacets fil,
Boutons nacre et de fantaisie,
Peignes à retaper buffle et façon buffle,
Do à chignons buffle et imitation écaille,
Epingles à cheveux et de toilette,
Eventails communs pour dames et enfans,
Ruban satin de tous les Nos,
Gants et mitaines filet,
Do satin coupés et fil d'Ecosse,
Manches et cols brodés,
Bandes brodées mousseline et jaconat,
Porte-monnaies et articles de fantaisie.
AUSSI—Un assortiment de jouets allemands, par caisses assorties en grandeur 19ja

Librairie française de Victor Hébert & Cie,
149, rue de Chartres.
AVIS
Intéressant particulièrement les personnes qui partent en voyage ou pour la campagne.
Lecture à bon marché.
Reçu par le navire Home :
3,000 Publications Populaires françaises des meilleurs auteurs, tels que :
A. Dumas—Balzac—Sand—P. Féval—Paul de Kock—Pigault Lebrun—Ricard—Alphonse Karr—Marie Aycard—Cooper—Walter Scott—Bibliophile Jacob—Arago, &c. &c. &c.
Les Chants et Chansons de la Bohême, illustrés par Nanteuil. 24 mai

CIGARES DE LA HAVANE.
D'ENVOI de la célèbre manufacture de MM. J. Cook & Dozé, à la Havane, un lot de Cent Mille Cigares reçu récemment par le brick Adrian Levy, sera vendu en bloc ou en lots à la convenance des acheteurs, AU PRIX DE FACTURE, moyennant une faible commission, afin de faire apprécier au public orléanais la qualité extra fine de ces cigares qui ont remporté le Prix d'excellence à l'exposition à New York.
S'adresser à
MM. PRETAT, 'T HOOFT & CO. agents,
5 juin—1m 27, rue du Camp

COLCORAME !
REMÈDE infaillible pour la guérison des cors aux pieds.
Quelques semaines seulement ont suffi pour établir d'une manière incontestable la réputation de ce remède.
Seul Dépôt :
Chez G. LAVIE, rue St-Charles, No 5.
Les personnes qui se sont fait inscrire sont priées de prendre livraison de leurs ordres. 5 juin

G. LAVIE,
Rue St-Charles, No 5,
VIENT de recevoir par le navire Ocean Home, un assortiment de voitures pour enfants. 5 juin

CHROMO-DUROPHANE
SICATIF BRILLANT,
Pour la mise en couleur des appartements en toutes nuances,
SANS FROTTAGE.
CE produit, inventé par le célèbre chimiste Viard, de Paris, a eu, depuis plusieurs années, un grand succès en France et à l'étranger. Son usage est d'un avantage incontestable, attendu que, outre la modicité du prix il peut être appliqué par tout le monde, [illegible] malgré les plus grands soins, sont toujours des nids d'insectes et de poussière.
Le CHROMO DUROPHANE s'emploie comme de la peinture ordinaire, et sèche en deux heures. Il est à remarquer que plus le Chromo Durophane est lavé plus il devient brillant.
Seul dépôt à la Nouvelle-Orléans, rue Bourbon No 184, chez N. MOTIER, peintre.
NOTA—Des ouvriers sont attachés à l'établissement pour la mise en couleur des appartements.
24 mai—3 m

METAL DE LA SILESIE.
CE métal a été soumis à un rigide examen, et il n'y a plus de doute aujourd'hui qu'il conserve son lustre qui égale en tous points celui de l'argent et se ternit moins qu'aucun autre métal. Il suffit de le regarder pour être convaincu de ce fait.
On manufacture maintenant toutes sortes de services de tables, tels que pots avec et sans anses, services de thé du dernier genre, coupes, gobelets et chandeliers de divers modèles. Une grande partie de ces pots, etc. est gravée et la beauté des dessins ne peut manquer d'exciter l'admiration. On manufacture également des fourchettes et des cuillers. Ce métal coûte neuf dixièmes de moins que l'argent.
Le soussigné offre en même temps les bandages en acier du Dr Dare pour les épaules et le ventre.
"Ayant examiné cet appareil, je certifie qu'il remplit parfaitement, selon moi, le but que s'est proposé l'inventeur."
WARREN STONE, M.D.
Nouvelle-Orléans, 14 février 1854.
Le bureau est situé au No 37, rue du Camp, au-dessus du magasin de vêtements de Pitkin & Co.
24 mai—1er juil EDSON HART.

AVIS.
PENDANT notre absence, M. LOUIS TARDOS est chargé de notre procuration, par acte passé à l'étude de M. Amédée Ducatel, notaire public.
12jn—6f J. & J. TARDOS.

A VENDRE OU A LOUER.
La belle maison en briques à trois étages, située rue de l'Esplanade, entre Chartres et Royale, Deuxième District, et occupée dernièrement par le soussigné. Possession en sera donnée immédiatement. EDWARD BARNETT,
13 juin—10 No 21, rue Conti

Avis d'Association.
MM. Ed. JEGOU et A. LATORRE ont l'honneur d'annoncer aux parents, qu'à partir du 1er juillet, leurs institutions n'en feront plus qu'une, sous la dénomination de "Jackson Institute for both sexes". Le prospectus paraîtra sous peu.
M. LATORRE profite de cette circonstance pour prévenir les parents, que le bruit qui court sur la vente de son institution est dénué de fondement, et n'est que l'œuvre de la malveillance ; loin de là, il compte sur l'aide de ses compatriotes pour assurer la prospérité du nouvel établissement. 13 juin

SANGSUES, SANGSUES, SANGSUES,
25,000. 25,000.
LE soussigné prévient le public ainsi que messieurs les habitans de la campagne, qu'il vient de recevoir de France des SANGSUES de première qualité et les offre à vendre au détail : les moyennes 25 cents pièce, les mêmes que l'on paie 50 cents dans les autres entrepôts. Il vendra à messieurs les médecins et pharmaciens les moyennes à $15 le cent et les grosses $25 le cent.
Son entrepôt est situé encoignure Ursulines et Royale, au café de M. Perez.
Succursales :—au faubourg Marigny, encoignure Champs-Elysées et Victoire, chez M. Laplace pharmacien. En ville, chez M. Castelnau, encoignure St Louis et Royale, et chez Clerc, encoignure Bourgogne et St Louis—Aussi, au coin Remparts et Hôpital, et chez Lagrange, coin Ste Anne et Dauphine. 13 juin—6f P. TRASFOREST.

$25 de récompense.

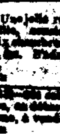

PARTI marron, samedi, 10 du courant, de la plantation du commodore Richard, à la "Terre aux Bœufs", paroisse St Bernard, le nègre ANDY, acheté le 4 février 1853, de M. Alexander L. Grayson, de la paroisse Claiborne, Etat de l'Alabama ; il avait alors 30 ans. ANDY est d'une taille d'environ 6 pieds, a la démarche d'un vieillard, [illegible] et le type d'un Indien. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque le ramènera sur la plantation du commodore ou, après l'avoir arrêté, en donnera avis au bureau de l'Abeille.
13 juin—6

A louer.
Une jolie résidence d'été située à Madisonville, contenant [illegible] maison principale ayant six chambres, cuisine et autres dépendances, jardin, etc. S'adresser à
EUG. ROCHEREAU & Co.,
[illegible] rue St-Louis

[illegible]

[illegible] BAIE ST LOUIS [illegible]
[illegible] M. BELLOUARD [illegible] tion constante, abondamment servie, on y trouvera tout ce qui peut exiger le touriste le plus difficile.
Mme BELLOUARD croit devoir annoncer d'une manière spéciale, qu'elle a engagé les services d'un excellent chef de cuisine, connu par son habileté et ses ingénieuses ressources. C'est pour effet pour les familles qui passent l'été à l'hôtel Bellouard une [illegible] fortune dont elle se hâte de leur faire part.
B.—Un établissement de bains est annexé à l'hôtel. 1er juin—2m

M. DEZANNEAU, Docteur en Médecine et en Chirurgie, Membre de la classe des Sciences de Paris,
A L'HONNEUR de faire savoir aux citoyens de cette ville qu'il est fixé RUE ROYALE, No 149, entre St-Louis et Toulouse.
Reçu docteur après [illegible] années d'études et externe de l'Hôpital de Paris, ayant acquis une grande expérience sous les yeux des maîtres de la Science comme dans sa propre clientèle, il traite toutes les maladies en général, tant externes qu'internes, fait les opérations quelles qu'elles soient, les accouchements les plus laborieux, et s'occupe spécialement des maladies épidémiques. Bien qu'il n'ait pas l'honneur d'être connu des citoyens de la Nouvelle-Orléans, d'après les nombreux certificats authentiques qu'il possède et qui attestent le grand nombre de cures et d'opérations qu'il a faites, il espère qu'il sera honoré de la confiance du public, confiance qu'il s'efforcera toujours de mériter. Au nombre de ses succès il citera l'opération césarienne qu'il a pratiquée sur une dame âgée de 40 ans pour qui toutes les ressources de l'art avaient été inutiles et qui n'attendait plus que le moment fatal. Cette opération couronnée d'un plein succès a valu à son auteur, après la complète guérison de la dame qui a eu lieu dans un délai de cinquante jours, une mention honorable de la Faculté de Paris.
Consultations : Tous les jours de midi, à 2 heures. 4mai—3m.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans,
13 juin 1854.
LES Directeurs de cette Compagnie ont déclaré un dividende, sur les profits, de 5 pour cent, payable aux actionnaires ou leurs représentans légaux, à partir du 1er juillet prochain.
14 ja—1m R. O. J. TISDALE, Trésorier

Compagnie d'Assurance mutuelle des Négocians
Bureau : No 103, rue du Canal.
DIRECTEURS :
Wm Vogel, P. Poutz,
Logan McKnight, M. Cuddy,
G. Miltenberger, J. A. Braud,
B. O. Vignaud, P. Maspero,
B. P. Voorhies, O. Gaillard,
John Pemberton.
CETTE Compagnie, qui a été organisée sur le principe d'assurance mutuelle, sera prête, le 1er juin prochain, à émettre des polices d'assurance contre les risques de la mer, des fleuves et de l'incendie.

Bureau de la Compagnie d'Assurance mutuelle des Négocians.
Nlle-Orléans, 1er mai 1854.
A une assemblée des Directeurs de cette Compagnie, M. John Pemberton a été élu président et M. A. Schreiber secrétaire. 19 mai

LA société existant en cette ville sous la raison sociale de Y. QUADRAS & Co. est de ce jour dissoute d'un commun accord. M. Antonio Costa reste chargé de la liquidation.
Nlle-Orléans, 1er mai 1854.
YSIDRO QUADRAS,
ANT. COSTA.

M. ANTONIO COSTA annonce au commerce et à ses amis qu'il continuera pour son compte particulier, les mêmes genres d'affaires que ceux de l'ancienne maison, sous la seule signature de Ant. Costa.
Nouvelle-Orléans, 1er mai 1854.
16 mai—d ANT. COSTA.

EN douane—400 futailles eau-de-vie des marques Pinet, Castillon & Co., United Proprietors, La Rochelle, J. Denis, Henry Mounié, Milady, Bouvet jeune, à vendre par
15 ja THOMAS PINET & Co, 29, rue Conti

EN débarquement du Denmark, de Bordeaux :
50 barriques vin blanc supérieur, Bouvet jeune.
40 barils vin blanc do do
12 barriques vin rouge.
14 quarts eau-de-vie, à vendre par
15 ja THOMAS PINET & Co. 29, rue Conti

EN magasin—800 barriques vin blanc supérieur, 200 barriques vin rouge 1852, à vendre par
15 ja THOMAS PINET & Co. 29, rue Conti

EN magasin et à vendre par les consignés—200 barriques vins rouges ordinaires, supérieurs, St Emilion et Margaux ;
100 barils vins blancs, Porto et Madère ;
400 caisses vins rouges blancs, [illegible] et Coste Belair ;
400 paniers huile Barignasi et [illegible], extra ;
100 caisses sardines à l'huile 1/2 et 1/4 boîtes,
6000 douzaines [illegible] 1, 2, 3 et 5 gallons ;
5 boucauts [illegible] de ligne assorties,
100 paniers Champagne et Guignolet ;
150 caisses marasquino, absinthe et vermouth,
100 caisses olives et capres ;
100 livres essence de Bergamotte, Limon et Portugal. 50 barils grains de lin et des Canaries,
40 quarts eau de vie La Rochelle,
100 douzaines [illegible] de l'Italie, &c.
50 do chapeaux de paille d'Italie.
LANATA, GANDOLFO & Co.
15jn Rue Jefferson, Nos 1 & 9.

Habillements d'hommes,
POUR L'ÉTÉ,
26 rue de Chartres.
NOUS recevons par les steamships Star of the South et Orizaba—Un nouvel assortiment de confections d'été pour hommes et enfans.
LAGAY & LECANU,
5 mai 26 rue de Chartres

BIÈRE D'ECOSSE—130 futailles, de la marque Harveys, en débarquement du navire Charlotte Harrison, de Glasgow, à vendre par
O. VALETON & Co, 35, Tchoupitoulas

EN débarquement du navire Mary Merrill, venant de Bordeaux :
10 quarts pipes eau-de-vie,
24 barriques vin rouge,
10 caisses do do
A vendre par F. ROUMIEU,
22av— Rue St-Louis, No 20.

HOUBLON—6 balles de première qualité, à vendre par A. M. BARLOW & Co.,
9 juin 18, rue du Canal.

PIPES—505 caisses pipes allemandes, en débarquement du navire Neptune, à vendre par
A. M. BARLOW & Co.,
9 juin—6f 18, rue du Canal.

A VENDRE à bas prix—Une MACHINE ELECTRIQUE, avec des jarres de Leyde, &c. Le tout complet et neuf. Aussi : Une Batterie Voltaïque en parfait état. Ces deux machines conviennent, sous tous les rapports, à une institution ou à un médecin ; elles seront vendues ensemble $125. On peut venir les examiner au magasin de Lilly, No 45, rue de la Douane. 6 ju—10

REFLEXIONS
SUR LA
POLITIQUE DES ETATS-UNIS,
STATISTIQUE DE L'ESPAGNE.
Statistique de l'île de Cuba,
PAR M. BERNARD MARIGNY.
EN VENTE CHEZ
Vor. HEBERT & Co., 149, rue de Chartres.
8 juin

COGNAC PELLEVOISIN,
21 demi, 26 quarts, 23 huitièmes pipes de preuve pâle ; 7 quarts, 20 huitièmes de preuve foncé.
COGNAC A. DENYS.
24 quart pipes de preuve pâle.
COGNAC ALLARAN.
3 demi-pipes 1re preuve pâle.
COGNAC JULIEN LAFERRIERE
12 demi, 20 quarts pipes de preuve pâle.
Sous les clefs de la douane et à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & CO.,
16mai—15f 27, rue de la Vieille Levée.

ON a besoin d'un homme accoutumé au travail intérieur d'un magasin de vin ; on exigera de bonnes recommandations. S'adresser au No 86, rue St-Louis. 10ja

VIN ROUGE ET BLANC, en magasin et à vendre par le soussigné :
460 barriques vin rouge, 12 de vieux do,
18 barriques vin blanc,
22 1/4 cognac diverses qualités, 10 1/4 do do do,
11 barils Madère, 6 do Porto,
2 pipes genièvre de Hollande,
20 barriques vin de Bergasse, 10 barils vin blanc,
50 caisses vieux cognac, 145 caisses vin rouge,
45 caisses vin blanc, 50 do vermouth,
50 do liqueurs assorties, 600 damejeannes,
200 paniers anisette, 10 do guignolet,
2 boucauts fromage caisse.
10ja E. DECHAMPS, 67, rue Condé.

VIN ROUGE—60 barriques vin rouge, en débarquement du navire Denmark, venant de Bordeaux, à vendre par E. DECHAMPS,
10ja 67, rue Condé.

Marchandises pour le Mexique.
TAPALOS—4 caisses couleurs assorties 56 X 56.
4 do do do 60 X 60.
4 do do do 62 X 62.
A vendre chez H. DE GOER & RIFFLARD,
12mai 28 rue de la Douane

LA VOGUE
Des publications illustrées
Se maintient.
☞ La maison A. PAYA & Co. vient d'en recevoir un envoi comprenant les dernières nouveautés
31 jv 56, rue de Chartres.

VIN ROUGE—234 caisses de 12 bouteilles vin rouge St-Estèphe Eyquem :
36 caisses de 12 bout. vin rouge Cos Destournel do ;
12 do do Muscat Frontignan do.
En débarquement du navire Golden Era, de Bordeaux, et à vendre par E et MAIGNAN,
16mai 85, rue St-Louis

D. HORNIO Jr.,
Marchand Commissionnaire et Importateur de cigares, tabac et café de la Havane.
RUE GRAVIER, No 34.

CERISES ET FRUITS A L'EAU DE VIE—200 caisses cerises à l'eau-de-vie, 100 caisses fruits assortis à l'eau-de-vie ; 20 caisses pêches à l'eau-de-vie assorties, à vendre par O. VALETON & Co,
7 av 35, rue Tchoupitoulas.

HUILE D'OLIVE—300 paniers huile marque Possel ; 100 paniers huile marque J. Plagniol, à vendre par O. VALETON & CO.,
7 av 35, rue Tchoupitoulas.

VERMICELLI & MACARONI—300 boîtes macaroni et vermicelle ; 200 demi-boîtes macaroni et vermicelle, à vendre par O. VALETON & CO.,
7 av 35, rue Tchoupitoulas.

SUIF FRANÇAIS—25 caisses chandelles blanches et milles, à vendre par O. VALETON & CO.,
7 av 35, rue Tchoupitoulas.

PRUNES [illegible]—100 caisses en jarres de toutes dimensions, à vendre par
O. VALETON & Co.,
7 av 35, rue Tchoupitoulas.

EN débarquement du navire Denmark, venant de Bordeaux : 144 barriques vin rouge bon ordinaire pour familles, à vendre par
BOYER FRERES & V. BENQUET & Co,
[illegible] 3e dist.

Teneur de Livres.
UN bon comptable, pouvant disposer d'une partie de son temps, voudrait se charger de la tenue d'un ou de plusieurs jeux de livres, soit en anglais ou en français.
S'adresser par la Poste à la boîte A. No 46.

LIQUEURS DU PAYS—En débarquement : [illegible]

[illegible]

HOTEL DES CHENES VERTS,
Biloxi (Mississippi).
CETTE magnifique résidence d'été, si bien connue dans le Sud-Ouest, sous la direction de Mme ELIZABETH PRADAT et de son fils JOHN B. PRADAT, située à environ un mille du village de Biloxi, sera ouvert aux visiteurs le 1er Juin.
Les Chênes Verts sont trop bien connus pour nécessiter une longue description. La popularité dont jouit cet établissement depuis nombre d'années ne fait qu'augmenter. Ses nombreux avantages naturels, sa position sur une île, ainsi que l'eau saine et pure qui vient du Golfe, n'ont pas manqué d'impressionner favorablement les nombreux visiteurs de la Nouvelle Orléans, Mobile et de tous les environs.
Les propriétaires ont fait pendant l'hiver de nombreuses améliorations. Des Bateaux à voiles seront en tout temps mis à la disposition des visiteurs sans frais. Du vin sera servi à dîner.
On pourra toujours se procurer des chevaux et des voitures. En outre, la célèbre compagnie de musique de la Nouvelle Orléans est engagée, et on peut s'attendre à deux bals par semaine.
Les visiteurs désirant descendre aux CHÊNES VERTS sont priés d'en informer les capitaines de bateaux, qui les débarqueront au wharf de l'hôtel.
CONDITIONS :
Par semaine........ $10
Par jour.......... 2
☞ Les enfants et les domestiques paieront moitié prix. 4 mai—3m

Almanac d'Adresses.
(Directory) pour 1855.
AUX PLANTEURS.
LE Directory de H. & A. Cohen pour 1855 va prendre la position de toutes les plantations de la Louisiane et du Mississippi. Le compilateur M. L. W. Cohen, fait tous ses efforts pour obtenir les renseignements nécessaires des assesseurs et maîtres de poste des deux Etats. Comme il pourrait avoir quelques omissions dans le Directory, nous engageons les planteurs, afin d'y remédier, de transmettre au compilateur leurs noms, le comté ou la paroisse où ils résident ainsi que le bureau de poste de l'endroit.
20mai—4m

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE Dr. M. Mauré a transporté son domicile rue de la Douane, No 111, entre Bourbon et Dauphine. 23av—2m

HOPITAL DE LA RUE DU CIRQUE,
No. 98,
Entre les rues Perdido et Poydras.
CET établissement est maintenant dirigé par les Drs. A. MERCIER No 152, rue du Canal, J. A. BRADBURY, à l'Hôpital.
☞ Chambres pour les personnes blanches et les personnes de couleur libres..... $1 à 5 par jour.
Chambres pour les esclaves.......... $1
Salles pour les esclaves............. $1
☞ Une pharmacie bien approvisionnée est attachée à l'établissement.
☞ Les ordonnances des médecins sont exécutées avec soin. 1er juin

Machines à coudre, de Wilson.
DEVANTS DE CHEMISES, cols et poignets, d'une façon plus élégante, plus solides, mieux et à moitié meilleur marché.
COUTURES de tous genres pour les familles, les hôtels, les bateaux à vapeur, &c., &c., avec une étonnante rapidité, au magasin de couture de la Nle Orléans, No. 13 rue St-Charles, au premier.
N. B. Sacs de tous genres faits à ordres. Machines à coudre, toujours en magasin et à vendre. On fera connaître gratis la manière de s'en servir.
17av—3m

EN débarquement du navire Mary Merrill, de Bordeaux :
40 barriques vin rouge Queyries,
30 do do Pessac,
4 do do La Mission 1849,
343 caisses do do 1841, 44 et 46
216 do do Cos d'Estournel 1849, 1850,
4 barriques do Médoc,
A vendre par CAVELIER & MAXENT,
24 av 168, rue Royale

Bottes, Chapeaux et Casquettes.
2300 caisses en magasin et en débarquement des navires R. D. Shepherd, Aquita, Kipia, Reporter, consistant en une grande variété de bottes, souliers, chapeaux et casquettes, brodequins de Russell, chapeaux toile cirée et laine pour habitations, à vendre aux plus bas prix du marché par FROST & CO,
18nov 10, Magasins

Eau-de-Vie de Catawba.
LES soussignés ayant été nommés agents pour la vente de cette eau-de-vie, appellent l'attention des acheteurs et les invitent à venir en apprécier la qualité. Cette eau-de-vie étant distillée du vin de Catawba, tend à remplacer avantageusement l'article français.
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
18 mai—1 m 13 et 15, rue St-Louis

EN débarquement du navire Golden Era, de Bordeaux :
41 caisses cerises à l'eau de vie,
25 do poires do do
20 do pêches do do
130 do abricots do do
165 do prunes do do
A vendre par QUEYROUZE & LANGSDORFF,
16mai—6f 13 et 15, rue St-Louis

EN magasin—200 caisses savon de Winchester, 500 demi-caisses do do, à vendre par
QUEYROUZE & LANGSDORFF,
18mai 13 et 15, rue St Louis

A LOUER.
Maison de résidence. Bureaux au premier et au rez-de-chaussée dans le Passage de la Bourse, entre Bienville et Conti, ci-devant occupés par M. Bernard Philips, notaire public. S'adresser à
M. MUSSON,
21 mars—1f 3 rue Carondelet

SARDINES—25 caisses 100 1/4 boîtes sardines en caisse, de Joseph Peneau, en magasin et à vendre par J. B. PREAL & Co,
18mai 31 & 33, rue Gravier

Tapis, Nattes, Toiles Cirées,
23, rue de Chartres.
TAPISSERIES de velours, anglaises, américaines et de Bruxelles, tapis trois plis, de Bruxelles, ingrain et de Venise, tapis à miettes en laine et en toile ; stores ; tapis pour tables et pianos, baguettes d'escalier ; étoffes de crin, descentes de lit, nattes, &c. Nattes 4-4, 5-4 et 6-4 blanc, à carreaux et de fantaisie. Toile cirée large de 24 pieds, coupée d'après la grandeur des appartemens.
Le tout aux plus bas prix du marché.
27 mars A. BROUSSEAU & Co

VIN—30 pan. de 12 bout. champagne Royal, entier et 24/2 do do Lion,
10 do de 12 bout. do Lion,
8 do de 24/2 do do
En débarquement du navire Ocean Home, du Havre, et à vendre par V & E MAIGNAN,
20mai 85, rue St-Louis

J. CASBERGUE.
—MARCHAND TAILLEUR,—
106 Rue Royale 106
INFORME sa clientelle et le public en général qu'il vient de recevoir une partie de ses marchandises pour le Printemps, consistant en :
Coutils couleur et blanc,
Piqué couleur pour gilets,
Mérinos noir pour habits et pantalons,
Montpensier noir (étoffe nouvelle) pour redingotes et pantalons.
☞ Les prix sont très modérés.
22 fév J. CASBERGUE.

Bottes, Souliers et Chapeaux.
Constamment en magasin, un grand et complet assortiment des articles ci-dessus, convenant au commerce de la ville et de la campagne. A vendre à bas prix et à des conditions libérales, par
J. HOBBS & Co,
17 juin—12 19 et 14, rue de la Douane.

SARDINES—En débarquement du navire Denmark, de Bordeaux :
50 caisses de 100/2 boîtes sardines à l'huile de Dellès, de Nantes,
50 caisses de 100/2 boîtes sardines à l'huile de Colline, de Nantes,
10 caisses de 100/2 boîtes sardines à l'huile de [illegible] & Co. de Douarnenez,
A vendre par HENRY VALETON,
16ja 90, St Louis

EN débarquement du navire Denmark, de Bordeaux : 40 barriques vin rouge, pour familles,
25 caisses fruits à l'eau de vie (assortis) de Rambaud
5 do fruits au jus (do) de Bonn & Piat,
50 do fruits au jus (do) de Teyssonneau,
5 do abricots à l'eau de vie de Teyssonneau
5 do pêches do do do
5 do poires do do do
5 do prunes, abricots et poires à l'eau de vie de
20 demi pâtés truffés } assortis
40 quarts de pâtés truffés }
A vendre par HENRY VALETON,
16ja 90, St-Louis

RECOMPENSE à qui rapportera au bureau du soussigné, six lettres ouvertes et un connaissement à leur adresse, perdus hier matin.
THOMAS PINET & CO.
16jn 29, rue Conti

DISTILLERIE.
200 Caisses liqueurs assorties communes,
150 caisses liqueurs assorties extra fines,
60 do Curaçao No 16,
20 do extra No 20,
50 do marasquino superfin,
80 do absynthe Pernod & Nauvajel,
600 paniers anisette du plus commun à l'extra. Assortiment général de Bitters, Kirsch &c., et de tout ce qui tient à la ligne de distillation, à vendre par M. DENIAU, 153 rue Dumaine
15 juin—15 et coin Natchez et Tchoupitoulas

EN MAGASIN.
A VENDRE par le soussigné :—
125 barriques vin vieux de Bordeaux
45 barils vin blanc,
1 caisse vin vieux Margaux Médoc,
150 caisses St. Julien Médoc,
4 barriques vin Mourvaux,
40 paniers champagne,
60 caisses muscat de Frontignan,
150 paniers anisette de Bordeaux,
40 caisses Curaçao,
80 caisses olives, capres, anchois, salaisons,
Un assortiment complet de comestibles pour famille. JEAN FISSE,
15 juin—6m encoignure Royale et St Pierre

CIGARES DE LA HAVANE.—800,000 cigares choisis avec soin et comprenant toutes les bonnes qualités de : Imperiales, Regalias, Media-Regalias, Londres, Millars, Cilindrados, Prensados, Medianos, etc. des marques célèbres de Cabanas, Figaro, Intimidad, El Sol, Washington, Perfeccion, Dos Hermanos, Fonteca, Ingenuidad, Nicotiana, Ambrosia, la Victoria, Españolas, Filantropía, Flor del Paseo, [illegible], Redencion, El Destino, Infante, La Fé, etc. etc. en magasin et à vendre par
13 jn MORENO FRERES, 34, Vieille Levée.

EN débarquement du navire Denmark, de Bordeaux—8 boîtes de 155 chaque sardines à l'huile 144 boîtes, 72 boîtes 3/4 ; 8 demi boîtes sardines à l'huile,
46 demi boîtes pâtés assortis, à vendre par
TH. BAILLY BLANCHARD & Co.
6 juin—15 27, rue de la Vieille Levée

PANIERS A PROVISIONS—450 paniers à vendre par H M BARLOW & CO,
6juin 18, rue du Canal.

VOORHIES, BRIGGS & Co.
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES.
No 13, RUE TCHOUPITOULAS, NLLE-ORLEANS.
B. P. VOORHIES,
J. R. [illegible] 1 juillet

Champagne.
50 PANIERS vin de Champagne crème de Bouzy, reçu par le navire Ocean Home, du Havre, à vendre par DUNTZE & IKEN,
19 mai encoignure Royale et Conti

Librairie française.
REÇU par le Charlemagne, une facture importante de livres français, parmi lesquels nous citons :
E. de Girardin—La liberté dans le mariage.
G. Planche—Portraits d'artistes.
Michelet—Légendes du Nord.
[illegible]—Les derniers Valois.
T. Gautier—Poésies complètes.
[illegible]—Histoire des Races humaines.
[illegible]—Le Nil.
—ET—
[illegible] diverses de Guizot, Villemain, Barante, Sismondi, Cousin, Ch. de Bernard, et tous les classiques, en formats in 12, dit Charpentier.
A. PAYA & Co,
3 ja 56 rue de Chartres

PRESERVATIF DU CHOLERA.
PLAQUES GALVANIQUES chez
C. DUHAMEL, Opticien,
21 mai 20, rue de Chartres.

J. C. DENIS,
Marchand Commissionnaire,
RUE SECONDE No 75,
Saint-Louis (Mo).
SOLLICITE [illegible]

[illegible]

JOSEPH [illegible] informe ses amis et le public, [illegible] rue de l'Union, No [illegible]
Nouvelle-Orléans, 10 mai 1854.
11 mai—1 an